Quatrième partie

PLURALISME ET UNITÉ D'ACTION (1958-1977)

Par Pierre Roger

CHAPITRE I

MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Après une stagnation de dix ans, les années 1960 ouvrent une période faste pour l'unité et l'action syndicale. Elle durera environ vingt ans. On peut borner cette phase de manière assez précise avec l'avènement du gaullisme à une extrémité et la rupture des partis de gauche à l'autre. L'environnement politique détermine encore une fois l'histoire syndicale. A vrai dire, cette période de 1958 à 1977 est riche en bouleversements politiques, économiques, sociaux, culturels si étroitement imbriqués qu'il n'est guère possible de définir un déterminant.

Sur la scène internationale, l'étau de la guerre froide se desserre, atténuant l'acuité des affrontements idéologiques. En France, le régime politique mis en place par le général de Gaulle correspond à un besoin de concentration économique et la favorise.

Avec la bipolarisation partisane qu'il implique, avec l'imbrication étroite et extrêmement centralisée de l'économique, du politique et du social, le gaullisme va fédérer les oppositions. Au plan social, les syndicats vont se trouver contraints d'apporter une réponse de même niveau : celui du sommet. La caractéristique de cette période est en effet celle de la construction de l'unité d'action entre confédérations. Le premier signe date de mars 1959 : la CGT et la CFTC organisent une semaine d'action du 16 au 22 mars contre la politique sociale du pouvoir. D'emblée, sept ans avant le premier accord CGT-CFDT, le décor de ces deux décennies se dessine : le syndicalisme français est la longue histoire

de l'attirance conflictuelle de ses deux pôles, révolutionnaire et réformiste. Les protagonistes changent cependant au cours de cette période. Si la CGT représente toujours le courant révolutionnaire, les contours de ses émules réformistes évoluent. Les héritiers de Jouhaux ne se sont jamais remis de leur position minoritaire. L'anticommunisme qui les anime n'a plus la même efficacité alors que s'amorce la détente est-ouest et que se construit à gauche une convergence contre le gaullisme.

Situation économique...

Les rapports entre ces protagonistes vont se nouer dans une France en plein bouleversement. Les années 1960 correspondent à une concentration de la production nationale. Quelques grands groupes se constituent dans les secteurs correspondant à l'explosion de la demande intérieure (pétrole, chimie, automobile, électronique, électromécanique...). D'autres sont *restructurés* comme les charbonnages, la machine-outil, la sidérurgie et connaissent la récession. A la production standardisée correspond une consommation de masse également standardisée.

Les conditions de travail sont généralement pénibles, les rapports sociaux hiérarchisés à l'extrême. Cependant le pouvoir d'achat progresse, le chômage demeure faible jusqu'en 1966-1967. Ce sont donc des années d'expansion économique limitée au champ du territoire national, émaillées de restructurations et accompagnées d'une croissance forte des services.

Ce système basé sur la production de grande série s'enraye dès la fin des années 1960 mais surtout au cours de la décennie suivante. A la crise des débouchés répond un redéploiement sur le marché international. Ce remodelage accéléré avec l'insertion des grandes entreprises françaises dans le réseau des sociétés multinationales provoque une grave crise de société, entraînant inflation et chômage ainsi que de profonds changements dans les modes de vie et de travail.

... et mutations salariales

La France passe à marche forcée au cours de ces années d'un pays essentiellement agricole et de petite production industrielle au gigantisme de la compétition internationale. Le choc culturel est brutal. Le nombre d'établissements de très grande taille s'accroît considérablement, l'urbanisation s'accélère[1]. La salarisation fait un bond vertigineux passant de 62 % de la population active en 1954 à 81 % en 1975. Arrivent en masse vers ce salariat en direction des grandes villes et des cités-dortoir de banlieues, paysans expulsés de leur terre, immigrés pourchassés par la misère, femmes s'émancipant du foyer, jeunes de la génération du *baby-boom*. Ils ont en commun l'inexpérience du monde du travail et l'absence de qualification reconnue. L'autorenouvellement de la classe ouvrière ne suffit plus pour répondre aux besoins de la production. Les nouveaux venus viennent grossir les rangs des OS dont le nombre connaît une progression spectaculaire[2], au sein d'une classe ouvrière elle-même en expansion et qui connaîtra son apogée en 1975 avec 44 % de la population active[3]. Ils alimentent également la croissance des employés dont le nombre va presque doubler en l'espace de vingt ans[4]. Les femmes forment les gros bataillons de ces *Employés spécialisés* des activités administratives et commerciales en forte expansion. L'arrivée massive des femmes dans le travail salarié à la fin des années 1960 constitue sans doute l'événement majeur de la période, et le facteur essentiel de l'évolution des modes de vie et des mentalités. Dans cet accroissement général du salariat, les techniciens, les ingénieurs, les cadres, enseignants, chercheurs, les salariés de la santé, les professions dites intellectuelles enregistrent également un bond spectaculaire. La progression des ouvriers professionnels, base traditionnelle du syndicalisme, est par contre beaucoup plus faible.

1. De 53 % en 1946, elle passe à 65,4 % en 1968.
2. Ils sont 2,65 millions en 1968 contre 1,8 en 1954.
3. Elle était tombée à 35 % en 1945.
4. Progression de 86 % de 1954 à 1975 (l'ensemble de ces chiffres est extrait de données de l'INSEE issues des recensements).

Le rapport des forces syndicales

La CGT est alors de très loin l'organisation syndicale la plus importante. Ses effectifs progressent régulièrement après avoir connu de basses eaux dans les dernières années de la décennie 1950. L'apogée est atteinte en 1975 avec pratiquement 2 400 000 adhérents. Ses plus gros bastions sont parmi les ouvriers professionnels de l'industrie mais elle est également très bien implantée chez les cheminots et gaziers-électriciens (avec parmi ces derniers une proportion non négligeable de techniciens et personnels d'encadrement). Son influence dans les élections sociales et professionnelles dépasse les 40 %.

La CFTC, assez stable dans les années 1950, commence sa progression à la fin de la décennie avec un fléchissement dû à la scission lorsqu'elle devient CFDT en 1964. Poursuivant son ascension en 1968, elle connait sa plus forte crue en 1976 avec 827 000 adhérents soit un peu plus du tiers du contingent de la CGT.

Son implantation est assez uniforme dans les différentes branches d'activité. Elle continue par contre à épouser la carte religieuse de la France avec une forte présence dans l'est, l'ouest, le nord et la région Rhône-Alpes. Parmi les salariés productifs, elle semble mieux implantée aux deux extrémités : les ouvriers spécialisés et les techniciens. Son influence électorale tourne autour de 20 % (elle avait cependant atteint presque 30 % aux élections d'administrateurs de la Sécurité Sociale en 1955).

La connaissance des effectifs de FO est plus difficile faute d'éléments suffisants fournis par la confédération. On peut estimer cependant d'après les déclarations des Congrès qu'ils tournent autour de 500 000 à 600 000 dans la période avec une implantation très nettement concentrée sur le secteur public. Concentrant son activité au niveau de la négociation de branche ou interprofessionnelle, FO, plus encore que les autres centrales, est un syndicat d'influence puisqu'elle réussit à maintenir des scores électoraux respectables malgré sa faible implantation. Elle recueille 14,6 % des voix aux élections à la Sécurité Sociale de 1962 et 17,5 % aux élections prud'homales de 1979. Selon ses propres déclarations, elle ne semble pas connaître l'érosion d'effectifs qui affecte ses deux concurrentes à partir de 1977.

La CGC professe, quant à elle, un catégorialisme étroit. Malgré des guerre intestines, Malterre, son président, réussit à imposer à l'organisation sa vision libérale de la société. Elle est surtout implantée dans la grande industrie même si la fédération des VRP joue un rôle déterminant dans son orientation. Forte d'environ 350 000 adhérents à la fin des années 1970, sa progression est pourtant moins forte que celle des organisations confédérées dans les mêmes catégories de salariés.

La seule CGT compte dans ses rangs 300 000 cadres, ingénieurs et techniciens en 1979 et dispose avec l'UGICT d'une organisation spécifique très active dans cette période. L'UCC regroupe au sein de la CFDT environ 50 000 cadres et ingénieurs. L'UCI-FO en compte sensiblement le même nombre[5]. Signalons qu'une tentative d'accord vite avortée a eu lieu entre la CGC et l'UGICT au début des années 1970. Il faut surtout retenir de cette période la fin de l'emprise de la seule CGC sur des couches sociales en forte mutation[6]. Les statistiques du ministère du Travail pour les élections aux comités d'entreprise lui accordent 4,8 % des voix en 1974. Quant à la CFTC, reconnue représentative par pure manoeuvre politicienne, elle est marginale avec une influence de 2,6 % selon les mêmes sources.

Le cas de la FEN est particulier dans le paysage syndical français. Fédération autonome, elle est la seule par le nombre de ses adhérents à pouvoir prétendre à l'appellation de *syndicat de masse* en pratiquant tout à la fois un syndicalisme institutionnel et de prestation de services. Ses effectifs passent de 255 000 en 1959 à 543 000 en 1977, la décrue n'intervenant que dans la décennie suivante[7].

Son organisation en tendances bloquera toute réflexion doctrinale, la FEN se rapprochant tantôt de la CGT et de la CFDT par de vagues

---

5. L'UGICT-CGT (Union Générale des ingénieurs, cadres et techniciens) rassemble les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise comme la CGC. L'UCC-CFDT (Union Confédérale des cadres) comme l'UCI-FO (Union des ingénieurs et cadres prenant la suite en 1977 de la Fédération nationale des ingénieurs et cadres) se limitant aux ingénieurs et cadres.

6. Voir *Clefs pour une histoire du syndicalisme cadre*, ouvrage collectif sous la direction de Marc Descotes et Jean Louis Robert. Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1984 (notamment pour cette période le chapitre VI rédigé par Guy Groux).

7. Source : *la FEN* par Marie-Georges Picot, Liaisons Sociales, 1980.

aspirations socialistes ainsi qu'une volonté plus affirmée de la défense des libertés et de la démocratie, tantôt de FO par sa pratique d'une politique contractuelle fort peu combative. La tendance majoritaire, réformiste, qui détient tous les postes de direction de la fédération verra son influence diminuer dans les Congrès, passant de 74 % en 1958 à 56,52 % en 1978, au profit de la principale force d'opposition issue des anciens unitaires de la CGT passant de 19,20 % à 33,64 % dans la même période[8].

Le rapport de forces politique

Au début de la période gaulliste, le Parti communiste français demeure la seule force politique d'opposition mais se trouve très affaibli : il recueille 18,90 % des voix au premier tour des élections législatives de novembre 1959 contre 25,74 % en 1956.

La SFIO pratique un *réformisme très tempéré*[9]. Elle enclenche des opérations diverses de troisième voie auxquelles elle parvient à associer des dirigeants de la CFTC et de FO comme au dîner de l'Alma du 16 janvier 1962. Après avoir monté avec le MRP la *Fédération Démocratie et Socialiste*, elle participe à l'opération *Monsieur X* initiée par Gaston Defferre de 1963 à 1965 pour lancer sa candidature à la Présidence de la République.

Dès 1962, pourtant, des accords limités sont passés entre le Parti communiste et la SFIO. Pour le premier, il s'agit déjà de poursuivre l'objectif d'un Programme commun des partis de gauche ; pour la seconde, elle s'en tient à l'éviction du pouvoir gaulliste qu'elle estime possible grâce à une alliance au centre appuyée par les communistes. L'élection présidentielle de 1965 et la candidature de François Mitterrand sur la base d'une plate-forme assez peu précise mais soutenue par

---

8. D'après un tableau réalisé par Laurent Batsch *in La FEN au tournant*, La Breche, 1987.

9. Expression utilisée par Laurent Laot dans *Les organisations du mouvement ouvrier*, Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1977.

les partis de gauche, marque le point de départ de la bipolarisation politique[10].

Les rapprochements à gauche s'accélèrent dans les années suivantes : en décembre 1966, un accord électoral est passé entre le Parti communiste et la FGDS[11] ; en juin 1967, poussées il est vrai par l'ampleur de l'action sociale, les deux organisations décident de se réunir régulièrement ; le 24 janvier 1968, elles adoptent une plate-forme commune.

Mai et juin 1968 voient se renouveler des opérations de troisième voie croisées, l'une pilotée par Mendès France, l'autre par Mitterrand. Aux élections législatives de juin, la droite sort largement gagnante, les votes à gauche se répartissent de la façon suivante :

Parti communiste : 20 %

FGDS : 16,6 %

PSU : 3,9 %

En 1969, l'échec du référendum portant sur la régionalisation et la réforme du Sénat à laquelle les organisations syndicales étaient opposées, occasionne le départ de de Gaulle. Georges Pompidou est élu, la gauche demeurant divisée[12].

Aux élections cantonales de 1970, les communistes obtiennent 24 % des voix tandis que les socialistes n'en recueillent que 15 %. Ce mauvais équilibre contraint le Parti socialiste à suivre François Mitterrand dans sa volonté de créer un parti bénéficiant d'une image neuve, se présentant comme unitaire, quitte à passer un accord minimal avec le Parti communiste : c'est le Congrès d'Epinay de juin 1971. En mars 1972, le Parti communiste français et le Parti socialiste se fixent l'objectif d'aboutir à un accord politique sur un Programme commun de gouver-

---

10. Avec 32,20 % des exprimés François Mitterrand ne fait qu'additionner l'influence des partis de gauche. Il permet de renvoyer cependant le *centre* à sa vraie place, la campagne de Lecanuet (15,90 %) apparaissant très droitière et atlantiste.

11. Fédération de la gauche démocrate et socialiste regroupant la SFIO, le Parti radical et la Convention des institutions républicaines, petite formation dirigée par François Mitterrand.

12. Le refus de l'unité devait coûter au Parti socialiste son plus mauvais score : Gaston Defferre atteignait de justesse 5 %, tandis que Jacques Duclos obtenait pour le Parti communiste 21,5 % (Michel Rocard présenté par le PSU totalisant 3,7 % des voix).

nement qui est signé le 27 juin. Dès les élections législatives de mars, l'accord produit son double effet : la parité droite-gauche est pratiquement assurée en voix sinon en sièges ; le rééquilibrage s'opère puisque le Parti socialiste obtient 20,60 % des suffrages (avec les radicaux de gauche il est vrai) talonnant le Parti communiste qui se situe à 21,20 %.

A l'élection présidentielle de 1974, François Mitterrand, seul en lice pour la gauche, manque l'objectif de très peu au bénéfice de Valéry Giscard d'Estaing qui est élu avec 50,80 % des voix.

La crise, la modification du rapport des forces internes, la volonté d'étendre les alliances entraînent de sérieuses dissensions au sein de la gauche. Les *Assises du socialisme* qui réunissent le Parti socialiste, le PSU et la majeure partie de la direction de la CFDT évoquent, dans un document final, l'union de la gauche mais ignorent le Programme commun. Le Parti socialiste se renforce de responsables du PSU et de la CFDT hostiles à une démarche politique programmatique.

Les cantonales de 1976 marquent le renversement du rapport de force à gauche : le Parti socialiste obtient 28,5 % et le Parti communiste 23 %. Préoccupé par cette situation, persuadé qu'il n'est plus en état de faire respecter les engagements pris, le Parti communiste prend l'initiative en avril 1977 d'exiger l'actualisation du Programme commun dont la partie économique a vieilli. Il perçoit surtout l'erreur stratégique qu'a constitué sa signature en 1972. L'échec des pourparlers est consommé dans la nuit du 22 au 23 juin, confirmé aux élections législatives de mars 1978 où la gauche ne totalise que 48,6 % des voix. Le Programme commun de gouvernement des partis de gauche a vécu sans parvenir à éteindre les espoirs populaires qu'il avait dressés et qui ressurgissent trois ans plus tard.

Doctrines

Ce survol de la situation politique jalonné par les consultations électorales n'a pour ambition que de situer le poids de chacun. Il ne peut rendre compte ni de l'ampleur des luttes qui les sous-tendent, ni des complémentarités et convergences des actions politiques et syndicales. Dans cet affrontement où l'avenir de la société est en jeu, chacun

prend parti et les organisations syndicales ne sont pas en reste. Chacune, tout du moins les trois grandes confédérations, dessine son projet de société, s'insère dans des alliances politiques plus ou moins affirmées. La spécificité de cette époque tient à cette espérance d'un changement à portée de main, à l'horizon, en tout cas, d'une vie humaine.

Les projets sont plus ou moins hardis, composent plus ou moins avec le système existant mais élaborent une vision globale. Cet investissement dans l'avenir, très particulier au syndicalisme français, joue un rôle déterminant sur l'action immédiate. On peut dire schématiquement que les accords d'unité d'action entre la CGT et la CFDT n'ont dû leur existence qu'au rapprochement apparent de leur analyse de la société. Les accords les plus fructueux ont bien moins tenu à une communauté de vue sur les revendications qu'à une commune aspiration au socialisme quand bien même l'identité n'aurait porté que sur le terme. On ne peut donc aborder les rapports entre organisations syndicales dans les années 1960 et 1970 sans en passer par un examen de ces doctrines[13] engendrant une stratégie de l'action. Nous ne traitons ici que des trois grandes centrales pour la raison simple qu'elles sont les seules à établir ce genre de projet à partir duquel elles joueront un rôle moteur dans le mouvement social.

La seule doctrine de la FEN, c'est la défense de l'école publique. Moins anti-communiste que FO, plus encline au principe de l'unité, elle est par contre plus empressée encore à signer des accords salariaux désastreux sans le moindre souci des autres catégories pour ne rien dire de ses propres mandants.

Quant à la CGC et la CFTC, elles suivent, sans pour autant partager ses conceptions, la pratique contractuelle de FO. Elles sont de toute façon quasiment absentes de l'action revendicative.

L'événement majeur de la période sur le plan des rapports entre les organisations syndicales est bien entendu ce que l'on a appelé *l'unité conflictuelle* entre la CGT et la CFDT. Elle n'est pourtant pas le

---

13. Le terme de doctrine est certainement imparfait. Dans la définition qu'en donne le *Petit Robert*, il est le plus proche de ce que nous entendons désigner : « *Ensemble de notions qu'on affirme être vraies et par lesquelles on entend fournir une interprétation des faits, orienter ou diriger l'action* ».

seul : tout au long des années 1960, la CFDT (la CFTC avant 1964) a tenté sans succès de se rapprocher de FO alors même qu'elle était engagée dans des accords avec la CGT. Cette dualité de comportement, même si elle est abandonnée dans les années 1970 faute de partenaire, doit inciter à la prudence quant au classement hâtif auquel on a procédé à l'époque entre syndicats révolutionnaires et réformistes.

L'unité CGT-CFDT, traversée de brouilles, d'oppositions, de débats sans concession survivra aux épreuves les plus difficiles telles que les profondes divergences apparues en 1968, pour porter ses fruits sur le plan des revendications sociales. L'échec de l'union de la gauche lui sera par contre fatal : c'est bien en 1977 que la CFDT accumule les ingrédients du recentrage (le rapport Moreau date de janvier 1978) qu'officialisera le Congrès de Brest en 1979. La CGT pour sa part, s'engage dans une voie de révision de son rapport au politique et de revalorisation de l'action revendicative. Cette volonté de renouveau sera consignée dans les textes du 40e Congrès et approfondie au cours des années suivantes.

1977 constitue donc bien la fin d'une période jalonnée par de multiples journées d'action suscitées par la CGT et la CFDT parfois rejointes par la FEN, mais aussi par une multitude d'initiatives communes sur les thèmes les plus divers et d'actions concertées au niveau des branches.

L'absence de FO du terrain des luttes n'est pas signe d'atonie. Elle est loin d'ailleurs d'être générale : ses Fédérations, et plus encore ses sections d'entreprises, sont souvent contraintes d'enfreindre les consignes confédérales. Le moindre de ces accrocs n'est pas la lutte des mineurs de 1963. La confédération elle-même se voit acculée à se joindre à des appels confédéraux en choisissant la voie parallèle par fidélité à son vœu de ne jamais rencontrer la CGT.

L'essentiel de son renouvellement stratégique pourtant se trouve dans le syndicalisme contractuel qui entrera en crise au cours de cette même année 1977 avec l'absence de *grain à moudre*, crise qui ne se résoudra que beaucoup plus tard par un renouvellement de la conception de l'action syndicale.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE CONTRACTUELLE : UNE DOCTRINE FO

On serait tenté de définir la doctrine de FO par l'absence, ou plus exactement le refus de doctrine. Les dirigeants de la centrale, André Bergeron en particulier, dont l'empreinte marque fortement cette période, se réclament du pragmatisme. Au Congrès de 1966, le secrétaire général fort de son autorité récente interpelle ses camarades :

> *« Peut-on définir dans une doctrine ce qui peut être accepté et ce qui doit être rejeté ? Je ne le crois pas. C'est à travers la vie de tous les jours que le mouvement syndical jugera ; par la force des choses, le syndicalisme est pragmatique. Je crois qu'il ne peut en être autrement. »*[1]

C'est pourtant au cours de ce même Congrès que FO adopte un texte présenté par Gabriel Ventejol, responsable des questions économiques, intitulé *la société moderne et la place du syndicalisme.* Cette tentative d'approche globale de la société est issue d'une volonté mûrement réfléchie puisqu'en 1959, s'estimant en déficit d'orientations générales, le Congrès décide de renouer avec la tradition des plans de 1918 et 1934.

---

1. Compte rendu intégral du IVe Congrès confédéral, *Force Ouvrière Informations* n° 162, juillet 1966.

Le premier texte prétendant au statut de projet de société est adopté deux ans plus tard. Le *plan économique et social* peut d'autant plus être considéré comme un ensemble doctrinal qu'il sera renouvelé et enrichi jusqu'en 1971, et que nombre de ses thèmes poursuivent leur course bien au-delà de cette date. Il n'est donc pas certain que l'on puisse suivre Jean-Louis Validire lorsqu'il écrit :

> *« Toute volonté d'affiner la réflexion pourrait conduire à un débat aussi stérile que dangereux. C'est pour cela que Force Ouvrière conserve dans ses statuts ce que l'on pourrait appeler son corps de doctrine, des fossiles dont personne ne sait plus ce qu'ils veulent dire. »* [2]

Ce jugement valable pour la fin de la période que nous étudions ne saurait la résumer tout entière. Les années 1960 et 1970 sont marquées chez FO à la fois par un réveil doctrinal et un débat, le plus souvent feutré sur la nécessité même de la doctrine, parfaitement illustré par les nombreuses interventions de Bergeron en faveur du pragmatisme.

Nous avons donc choisi de suivre la trame de ce texte de 1961[3] enrichi des apports ultérieurs pour tenter de dégager les grands axes d'une orientation de long terme, ou se voulant telle, définie durant cette période.

Les circonstances politiques

Le *déficit de plan global* ressenti en 1959 n'est pas fortuit. La centrale créée en 1947 n'a jamais caché sa préférence pour une formule politique de troisième force, celle-là même qui conduisit la IVe République à sa perte. La Ve République enterre cette possibilité pour longtemps. Orpheline de référence politique, FO s'attache alors à définir son propre modèle de société très marqué par une position de juste milieu appliquée à tous les domaines : politique, économique, social. L'espoir manifeste de FO est de voir se reconstituer les alliances politiques entre la gauche non-communiste et le centre. Son programme de société

---

2. Jean-Louis Validire, *Bergeron, une force ouvrière*, Plon, 1984.

3. Rapports présentés au VIIe Congrès confédéral, *Force Ouvrière Informations*, n° 108, septembre, 1961.

s'estompera jusqu'à disparaître complètement de ses textes de référence au Congrès de 1974 : plus l'union de la gauche progresse, plus les liens que la centrale entretenait encore avec le Parti socialiste s'estompent et plus son propre projet s'efface de crainte qu'il conforte peu ou prou un programme dans lequel les communistes sont partie prenante.

Le regret de l'effacement du centre apparaît dans tous les textes de cette époque. Le danger, martèle-t-on tout au long des années 1960, se situe entre deux extrêmes : une gauche favorisant les communistes et un gaullisme toujours tenté par le fascisme.

Cette idée est clairement exprimée dans un document préparatoire au Congrès de 1963 :

> Il consiste *en « un écartèlement voulu par l'extrême gauche communiste qu'étofferait un front populaire et voulu aussi par l'autre aile qui pourrait vite devenir fascisante pour se cramponner au pouvoir si l'homme venait à disparaître qui aujourd'hui le détient. »*[4]

L'indépendance, maintes fois réaffirmée dans cette période, est en fait *plus subie que voulue* selon la formule d'Alain Bergougnioux[5].

Si la crainte de l'enrôlement politique sous une bannière qui la fait frémir (l'idée seule de Front populaire sert de repoussoir) conduit FO à abandonner un projet cohérent, la plupart des composantes du plan de 1961 et des textes qui le compléteront dans la décennie suivante n'en perdureront pas moins pour la plupart jusqu'à la fin des années 1970, même s'ils perdent le ciment qui leur conférait le caractère d'un projet global.

La *tierce solution*

Le texte de 1961 comporte une forte coloration économique. D'emblée, l'économie nationale est située dans le contexte de la compétition

---

4. Rapports présentés au VIII[e] Congrès confédéral, *Force Ouvrière Informations*, n° 132, oct.-nov. 1963.

5. Alain Bergougnioux, *FO*, Editions du Seuil, 1975.

internationale. Les solutions sont à rechercher dans une voie supranationale au travers d'une Europe des pays démocratiques. *« Nous n'avons pas* dit Ventejol en *1969 de législation européenne ou internationale qui soit capable de faire pièce aux intérêts privés. »*[6] Seul, donc, un pouvoir politique européen (les Etats-Unis d'Europe), devrait être capable de limiter les pouvoirs des sociétés multinationales. Cette prise de position étonne de la part d'une centrale fortement attachée au principe de non-intervention dans ce qui relève directement du domaine politique.

FO se prononce pour des structures économiques nationales *également éloignées de l'étatisme dictatorial et du libéralisme capitaliste.*

Il en découle une conception du rôle de l'Etat tendant à limiter l'emprise de la recherche du profit sur la réponse aux besoins des hommes (les textes de FO se réfèrent souvent à un humanisme qu'elle oppose à la technocratie).

Le remède contre l'emprise du profit passe par « *une tierce solution entre un monde de dictature et un monde où la liberté des entreprises consisterait à des excès à l'égard des salariés* », s'appuyant sur la coexistence d'un secteur privé et d'une économie collective composée du secteur nationalisé, du secteur coopératif et des régies. Dès 1961, FO se félicite de la réussite quasi totale des nationalisations de la Libération tout en regrettant leur glissement vers l'étatisation, reproche qui s'accentuera au fil des ans.

La planification est présentée comme un moyen d'atteindre des taux de croissance plus élevés que ce que pourrait produire une économie libérale livrée à elle-même. Elle doit être basée sur des options démocratiques qui ne sont cependant pas définies (il semble bien qu'il s'agisse plus de méthodes d'élaboration auxquelles devraient être associés les syndicats que de véritables options). Si FO souligne l'incapacité du plan à imposer des orientations dans le secteur privé, elle précise dans son texte de 1961 : *« Il est du devoir de l'Etat de créer en tant que de besoin des entreprises publiques ».*

---

6. Xe Congrès confédéral Force Ouvrière. Compte rendu sténographié des débats. Editions de la Confédération Force Ouvrière, 1969.

S'il ne s'agit que d'une motion de principe, beaucoup moins précise que les demandes d'extension de la CGT au cours des années suivantes, l'opposition à la conception gaulliste de la planification n'en est pas moins claire, comme est tout aussi claire la condamnation de la planification démocratique de la CFTC. A ne s'en tenir qu'aux orientations, négligeant la volonté réelle de mise en œuvre, FO se trouve au début des années 1960 beaucoup plus proche de la CGT que de la CFTC avec la commune référence, même si elle n'est pas explicite, au programme du CNR. FO qui n'envisage certes pas une transition vers le socialisme mais un aménagement du capitalisme au moyen de l'économie collective, s'appuie sur l'économie réelle d'où part également la CGT, tandis que la CFTC a déjà tendance à construire dans l'éther une société idéale. A cette toute relative convergence manquait le dessein commun de l'action quotidienne entravée par l'irrémédiable anticommunisme de FO.

La construction européenne constitue cependant l'obstacle infranchissable à toute rencontre sur le plan de l'organisation de la société. Cet objectif de toujours relativise d'ailleurs l'intérêt de FO pour la nationalisation. Commentant au Xe Congrès le tout dernier projet, *« la société moderne et la place du syndicalisme »*, Ventejol s'interroge :

> *« La nationalisation à laquelle nous restons attachés certes, reste-t-elle alors, lorsque l'entreprise a ce caractère mondial, la solution qui permet de soustraire à l'initiative privée de grands ensembles industriels qui pèsent sur la vie économique ? »*

Cette interrogation justifie le souhait de voir s'accélérer une construction européenne dotée de structures planifiées permettant de faire contrepoids à la politique des grandes groupes. FO transpose au niveau européen sa conception de troisième voie entre libéralisme et économie dirigée : elle ne s'oppose pas à la concentration économique qu'elle estime même nécessaire à ce stade de développement technologique mais entend contrebalancer la puissance des groupes grâce aux moyens d'action des pouvoirs politiques communs.

Le rôle du syndicalisme dans la société

Cette notion de contrepoids constitue une pièce maîtresse de la doctrine de FO, elle s'étend au rôle même du syndicalisme. Le syndicat n'est pas conçu comme l'organisation collective des salariés mais comme un corps intermédiaire entre les dirigeants tant économiques que politiques et les citoyens-salariés.

FO se méfie aussi bien de la démocratie directe que de la fonction élective. En tout état de cause, il doit y avoir prééminence de l'organisation syndicale sur tout organisme fonctionnant dans l'entreprise. Bien plus que de la charte d'Amiens, réduite à une référence tronquée, FO a hérité de l'anarcho-syndicalisme des conceptions élitistes. Seul le syndicat est capable de décider pour les travailleurs, en évitant autant que faire se peut le niveau de l'entreprise. Le plan de 1961 évoque bien *une participation réelle à la gestion de l'entreprise*. Participation de qui ? Le texte ne le précise pas et le choix est malaisé : FO s'oppose aussi bien à l'intervention directe des salariés qu'à toute idée de cogestion de l'entreprise entre patronat et syndicat.

En réalité cette partie du plan de 1961 est sans doute celle qui aura le moins d'avenir. En 1963, FO *« réaffirme que la participation des représentants des travailleurs à la gestion de l'économie est indispensable pour préparer une société nouvelle. »*[7] Cette orientation disparaît progressivement pour faire place à une répartition précise des rôles : les syndicats défendent les intérêts sociaux des travailleurs, les patrons gèrent les entreprises sans confusion des rôles. L'entreprise intéresse en fait fort peu FO, sauf pour l'influence qu'elle lui permet d'afficher. Ses niveaux de prédilection sont la branche et, secondairement, l'interprofessionnel.

La politique contractuelle

Si la politique contractuelle constitue le point central de la stratégie de FO, particulièrement au cours des années 1970, elle figure bien plus

---

7. Rapports présentés au VIIIe Congrès confédéral, *Force Ouvrière Informations*, n° 132, oct.-nov. 1963.

tôt dans sa doctrine et prend sa source dans les lointaines origines du syndicalisme réformiste issu de la Première Guerre mondiale. A la différence de cette période elle rencontrera, à la charnière des années 1960 et 1970, un écho certain du côté du pouvoir politique et du CNPF.

Politique contractuelle et paritarisme sont souvent synonymes dans les textes confédéraux. *Le plan de 1961*[8] définit par exemple le paritarisme comme une sorte de structure permanente chargée d'examiner les problèmes concernant une profession mais aussi comme la consultation efficace à tous les niveaux de l'Etat des représentants syndicaux. La représentation dans les organismes sociaux à parité entre employeurs et salariés n'en est donc qu'une facette.

La convention collective constitue la charpente de la politique contractuelle. Selon FO, en effet, le social relève d'une double compétence : l'école, le logement, les hôpitaux, les infrastructures éducatives et culturelles sont de la responsabilité de l'Etat. Le salaire par contre et tout ce qui relève des rapports sociaux dans le travail est du domaine de la négociation entre représentants des salariés et des employeurs.

« *Nulle atteinte ne doit être portée à la liberté de discussion contractuelle* » indique le plan de 1961 qui définit de façon précise le rapport du législatif et du contractuel :

> « *Lorsque l'évolution contractuelle a été suffisamment avancée, c'est alors seulement que le législateur doit intervenir pour couvrir l'ensemble des travailleurs et étendre les avantages acquis par l'action syndicale.* »

En 1966, Bergeron radicalise encore cette position dans son rapport au Congrès :

> « *Nous avons le choix entre deux méthodes, la première est de tout demander à l'Etat et au législateur et nous savons où cela a mené et où cela peut mener. La deuxième est de définir les conditions de travail et de rémunération par conventions collectives.* »

---

8. Nous le désignons sous les terme de *plan de 61* dans la mesure où il est élaboré au cours de cette année et adopté par le Congrès de la fin novembre 1961. Son appellation officielle, dès ce Congrès, est la suivante : *Plan économique et social Force ouvrière*, 1962.

La politique contractuelle est une association entre employeurs et organisations syndicales constituant un de ces corps intermédiaires garants du bon fonctionnement de la démocratie. Tout acte de démocratie impliquant directement les salariés est interprété comme une remise en cause de la représentativité des syndicats. Cette conception est poussée jusqu'au paradoxe lorsque FO s'indigne de la consultation organisée en 1970 par la CGT à EDF-GDF après la signature d'un accord entre la direction et des organisations nombreuses mais minoritaires, accord devant s'appliquer évidemment à l'ensemble des salariés de l'entreprise. L'affaire ne se résume pas à une querelle de branche puisque le Congrès confédéral qui se réunit l'année suivante y revient avec insistance :

> « *Celle-ci (la CGT)* lit-on dans les documents préparatoires *remettrait pratiquement en cause le droit acquis par les organisations syndicales de discuter et de traiter au nom des salariés et cela au moment où chacun revendiquait le renforcement du droit syndical dans les entreprise.* »[9]

Le rejet de la consultation des salariés figure d'ailleurs dans les propositions de réformes de la loi relative aux conventions collectives présentées par FO à la même époque.

La politique contractuelle sera très vivement critiquée par la CGT puis par la CFDT[10] pour lesquelles cette pratique de signature de contrats sans rechercher d'amélioration du rapport de forces en faveur des salariés relève purement et simplement de la collaboration de classe.

Elle laisse apparaître des divergences plus fondamentales encore. La politique contractuelle définissant les rapports du mouvement syndical et du pouvoir économique n'est pas conjoncturelle. Elle vaut pour aujourd'hui et pour demain, y compris dans un régime socialiste. Or, FO reproche à la CFDT de s'inscrire dans la perspective de rapports

---

9. XI[e] Congrès confédéral Force Ouvrière, 1971. Rapports *Force Ouvrière Informations* n° 170, octobre 1971.

10. La position de la CFDT connaît cependant des fluctuations. Ainsi, le « *contrat de progrès* » de décembre 69 est-il signé à EDF-GDF par la CFDT, FO, la CFTC et la CGC. Il prévoyait l'engagement de ne pas organiser de grève dans les trois ans sur les sujets du contrat. Le référendum organisé par la CGT (54 % des voix repoussant l'accord) devait le rendre caduc.

sociaux idéaux où le syndical et le politique se fondraient dans un hypothétique partage de pouvoirs. L'opposition avec la CGT n'est pas moins profonde : la politique contractuelle vise des accords de branche, ou des accords professionnels précis comme la formation professionnelle, l'emploi, le chômage, etc. La recherche d'une solution globale à l'ensemble des problèmes sociaux est illusoire pour FO. Elle l'affirmera avec une force particulière lorsque les échéances électorales mettront en avant les solutions du Programme commun de gouvernement.

La politique contractuelle prônée par FO rencontre autour de 1970 une volonté politique qui lui confère une certaine validité : les restructurations industrielles conduites avec l'aide du pouvoir politique exigent des mesures évitant des retombées sociales trop lourdes. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre en juin 1969, tente de remettre au goût du jour un certain nombre d'idées gaulliennes visant à réformer *les relations professionnelles.* La *nouvelle société* est une sorte de compromis entre les vieilles idées participationnistes de droite et les conceptions social-démocrates[11]. De nombreux *contrats de progrès* seront signés en 1969, y compris par la CFDT qui tente alors de se rapprocher de FO. D'importants accords interprofessionnels sont signés par l'ensemble des organisations syndicales en 1970 sur la mensualisation, les congés payés, la formation professionnelle. Même s'ils constituent en réalité des retombées de 1968, FO s'appuie sur ces résultats pour valoriser l'efficacité de son orientation. Cette éclaircie alimentant les conceptions d'un syndicalisme réformiste traditionnel est de très courte durée, puisqu'elle se heurte très vite aux plans d'austérité des gouvernements suivants.

La politique contractuelle est en elle-même l'action syndicale. Les conflits du travail doivent se régler par la négociation, l'intervention des salariés demeurant marginale ou extrême. FO ne récuse pas pour autant la grève mais *« il convient de n'y avoir recours que lorsque tous les autres moyens d'action sont épuisés »* rappelle André Bergeron au Congrès de 74[12] comme Bothereau et Jouhaux l'avaient fait avant lui.

---

11. Voir plus loin dans le chapitre *l'unité conflictuelle,* une analyse rapide de *la nouvelle société.*

12. XIIe Congrès confédéral Force ouvrière - Compte rendu sténographique des débats. *Force ouvrière Informations* n° 175, Supp. 1974.

La confédération ne s'y engage que lorsqu'elle estime la démocratie menacée comme lors des tentatives de coup de force ultra de 1960 ou quand la liberté de négociation est remise en cause comme en 1964 avec la grève du 11 décembre contre la procédure Touté. Même en 1968, l'appel confédéral aux arrêts de travail a été décidé contre l'avis de Bergeron. Alain Bergougnioux résume très bien la stratégie confédérale de l'époque quand il indique :

> *« La pratique syndicale que mène la CGT-FO fut de neutraliser le plus possible l'action syndicale au niveau de l'entreprise pour faire de la convention collective nationale professionnelle ou interprofessionnelle l'instrument de l'action syndicale.*[13]

Un syndicalisme réformiste ?

FO poursuit-elle dans cette période le syndicalisme réformiste d'avant-guerre, s'en tient-elle à un strict pragmatisme ou sombre-t-elle purement et simplement dans la collaboration de classe ? Par le rôle quasi mythique dévolu à la convention collective, l'utilisation ultime de la grève, FO poursuit incontestablement la tradition réformiste. Elle s'en éloigne par contre par le refus de plus en plus marqué de participer au pouvoir économique tant au niveau de l'entreprise que de la société. La seule prise de position qu'ait jamais prise FO à l'occasion d'une consultation politique est d'ailleurs l'appel à voter *non* au référendum de 1969 qui avait pour but d'associer les syndicats au pouvoir économique et politique en les intégrant au Sénat. La politique même de la présence, pourtant réaffirmée, perd sa signification faute de participation aux décisions.

En 1966, Ventejol retrouve les accents du Jouhaux de 1919 :

> *« La contestation facile est celle qui consiste à ne rien faire, à attendre, à attendre des révolutions qui ne viennent pas sans les préparer. Le travail difficile, vous en avez conscience, c'est jour après jour de préparer les réformes et de préparer les évolutions. »*

---

13. Alain Bergougnioux, *op. cit.*

« Le mouvement syndical s'est toujours voulu transformateur de société » confirme-t-il en 1969. Pourtant, l'idée de contrepoids dominera de plus en plus. L'union de la gauche contribue à la mise sous le boisseau de tout ce qui peut ressembler à un plan de réformes d'ensemble aussi mesurées soient-elles. Quant aux principes inscrits dans les statuts comme la suppression du patronat et du salariat, ils font figure de reliques sans portée actuelle mais que l'on conserve pieusement dans le but essentiel d'affirmer la filiation avec la vieille CGT.

A partir de 1959 existe une volonté réelle d'élaborer une doctrine syndicale réformiste adaptée à la société moderne, traduite dans différents textes de Congrès jusqu'en 1973 mais abandonnée du fait de la conjoncture politique. Il faut cependant souligner que ce projet de société cohérent, plus social-démocrate que réformiste, prônant l'humanisme et la démocratie, est fermé sur lui-même. On ne peut certes pas l'accuser d'utopisme mais il ne prévoit aucune action concrète susceptible de le faire aboutir. Bergeron jouera un rôle majeur dans la mise en désuétude de ce programme et le glissement vers le pragmatisme. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les écrits qu'il a consacrés à son action syndicale[14] : hormis la constante que représente la *politique contractuelle* et la profession de foi européenne, on y retrouve fort peu de thèmes inspirés des textes traitant du syndicalisme dans la société. Si l'on y décèle facilement un véritable complexe à l'égard du syndicalisme révolutionnaire évoqué en des termes fort peu bienveillants à longueur de pages, on cherche en vain un quelconque développement sur *l'économie collective* figurant pourtant dans les textes de référence de la confédération. Dès 1971, Bergeron fixe un objectif minimaliste au syndicalisme :

> *« Ce sont les excès du patronat et du pouvoir d'Etat qui sont à l'origine du syndicalisme ouvrier. C'est encore leur comportement actuel qui justifie son existence. »*

Peut-on parler pour autant de collaboration de classe ou, à l'inverse, d'organisation syndicale de classe s'agissant de FO ? Le *ni oui ni*

14. André Bergeron, *FO*, E.P.I., 1971 - *Ma route et mes combats*, J. P. Ramsay, 1976.

non que l'on est contraint d'opposer à ces questions tient plus à la nature même de FO qu'à une hésitation de jugement. Si l'on entend par syndicalisme de classe l'action pour un changement de société, il est bien difficile, à l'exception du vénérable symbole statutaire, de trouver dans la doctrine, la stratégie ou la pratique de FO le moindre indice permettant de la situer dans cette catégorie.

Concernant sa propre manière de se situer, FO s'affirme souvent comme une organisation de classe, dans la mesure où seul le mouvement syndical peut prétendre représenter la classe ouvrière. C'est ce qu'elle rappelle à son Congrès de 1977. Il y a là une incontestable filiation avec les anarcho-syndicalistes du début du siècle mais aussi avec de nombreux réformistes des années 1920. Dans *Ma route et mes combats*, Bergeron affirme la permanence de la lutte des classes. Il s'agit là encore d'une constante : pour FO cette lutte ne peut avoir de fin quels que soient les changements de société. Bergeron est d'autant plus persuadé de son éternité que *« n'étant pas marxiste* dit-il, *moins que d'autres je crois à la perspective d'une société idéale dont les contours seraient définitivement établis. »*

Si sa pratique déroute souvent, si elle est prompte au compromis, il n'est pas possible pour autant de taxer globalement FO d'organisation de *collaboration de classe* durant cette période. Sa doctrine ne s'y est jamais référée, quant au refus de l'action de masse, il n'est pas non plus érigé en principe. A cette époque, comme dans les années 1950 d'ailleurs, la hantise de FO est de voir son engagement dans l'action favoriser un rapprochement avec la CGT qu'elle rejette plus que tout au monde.

Au total FO s'inscrit bien dans une conception réformiste du syndicalisme qui entrera en crise à la fin des années 1970. La crise économique, qui va se précipiter à partir de 1973, supprime ses faibles marges à une politique contractuelle basée sur la seule bonne volonté des négociateurs en dehors de la pression des salariés. Le désarroi exprimé par Bergeron au cours du Comité confédéral national de février 1977 demeurera célèbre au travers d'une formule aussi imagée que révélatrice, *« Il faut trouver du grain à moudre »*. S'adressant aux secrétaires de syndicats dans le cadre de la préparation du Congrès qui se tient la même année, le Bureau confédéral écrit : *« Les négociations conven-*

tionnelles se heurtent à de sérieuses difficultés. »[15] Elles sont en fait bloquées à un point tel que de nombreuses organisations FO durcissent leur position jusqu'à participer aux journées nationales d'action de la CGT et de la CFDT, la confédération prenant elle-même la rare initiative d'un mot d'ordre de grève générale le 24 mai 1977 auquel se joindront la CGT, la CFDT et la FEN. La fin des années 1970 marque pour FO un double échec : échec de la tentative d'élaborer un projet de société qui vient butter contre des évolutions politiques qu'elle récuse ; échec d'un pragmatisme croyant pouvoir faire l'économie de l'action revendicative et venant se heurter à la crise économique et sociale qui s'installe sur la longue durée.

---

15. XIII[e] Congrès confédéral Force Ouvrière : rapports 1997, *Force Ouvrière Informations,* n° 177, mars-avril 1977.

CHAPITRE III

LE SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE : UNE DOCTRINE CFDT

En 1958, à l'avènement du gaullisme, la CFTC a consolidé sa présence mais cherche encore sa place dans le mouvement ouvrier. L'effacement des anciens partis conservateurs lève l'hypothèque de l'alliance CFTC-MRP sans supprimer pour autant l'attirance centriste et la recherche de solutions de troisième voie.

Le fait majeur de cette période, celui tout du moins qui permettra les évolutions ultérieures, est la conquête de l'organisation par *Reconstruction :* dès 1959, elle participe à la direction et en prend la tête en 1961 avec l'arrivée d'un proche de cette tendance, Eugène Descamps, au secrétariat général. L'indispensable laïcisation est le passage obligé pour réaliser une solide ambition : renouveler le syndicalisme. Le Congrès de 1964 s'il demeure une référence historique, ne constitue un événement majeur ni pour l'élaboration doctrinale ni pour ses conceptions unitaires. Il est surtout marqué par la recherche d'un compromis tentant, avec un succès partiel, de permettre la cohabitation des différentes tendances.

Parcours

Les statuts traduisent l'hésitation entre traditionnalisme, réformisme classique et progressisme. L'humanisme *« dont l'humanisme chrétien »*

est la référence centrale que la CFDT oppose à la technocratie, renvoyant dos à dos sans les définir capitalisme et totalitarisme. La famille, valeur servant de soubassement à bien des théories conservatrices, reste la première communauté naturelle. La formule traitant des rapports de classes est très ambiguë : « *Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle (la CFDT) entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation* ».

Deux circonstances vont faire de la CFDT dans les années 1960-1970 une incontestable productrice d'idées. La modestie de ses origines, son développement récent ne l'embarrassent pas d'une histoire à assumer et à perpétuer. D'autre part, contrairement à la CGT et à FO que l'autonomie a privé de l'essentiel de leurs liens avec les enseignants, elle bénéficie de rapports étroits avec les milieux intellectuels au travers du SGEN[1]. Un certain nombre de ces recherches, qu'elle même ne fera pas toujours fructifier, laissera des traces dans le mouvement ouvrier : le mariage entre planification démocratique et autogestion, la possible coexistence du socialisme et de l'économie de marché par exemple.

Elle se fait d'une manière générale porteuse d'aspirations qui traversent plus souvent les couches moyennes que la classe ouvrière : féminisme, écologie, malaise devant une organisation du travail disciplinaire et très hiérarchisée, volonté de vivre et travailler au pays. En même temps, elle est très perméable aux modes, aux illusions et désenchantements de ces couches qu'on dit encore nouvelles.

Tentant de reconstituer une doctrine de la CFDT (CFTC) au cours de ces quelque vingt ans, il nous faut comprendre son cheminement : existe-t-il entre la collaboration de classe des origines et le réformisme de la dernière période une sorte de parenthèse révolutionnaire, ou l'évolution est-elle plus linéaire ?

Parmi le foisonnement de textes élaborés par la CFTC-CFDT, deux vont particulièrement marquer la période et permettre de proposer des réponses à cette question : « *la planification démocratique* » et « *le socialisme autogestionnaire* ».

---

1. Syndicat général de l'éducation nationale qui joua un rôle déterminant au sein du courant *Reconstruction*.

La planification démocratique

Le rapport de Gilbert Declercq *Pour une planification démocratique*[2] adopté par le 30e Congrès de la CFTC en juin 1959 est un programme essentiellement économique. On a pu dire de ce texte qu'il permettait toutes les interprétations[3]. S'il condamne le capitalisme, rien n'indique pour autant que les solutions économiques et sociales se situent dans le cadre d'un changement de société. *A posteriori* il est présenté par ses auteurs comme une préfiguration de l'autogestion. Peut-être, certainement même, les rédacteurs du projet avaient-ils en tête de le pousser jusqu'à la prise de position pour un *socialisme démocratique* défendue par la minorité[4].

Rappelant les critiques faites par la CGT (Benoît Frachon avait ironisé *plan plan et rataplan*), Gilbert Declercq écrit en 1974 : « *Cette planification était présentée comme intégrable au système capitaliste, alors que nous avions dit exactement le contraire en posant comme préalable d'une planification démocratique la nationalisation des secteurs clés de l'économie, notamment de la banque et du crédit.* »

La volonté de faire dire à ce texte plus qu'il n'exprime en 1959 conduit paradoxalement à l'affaiblir. Le document de 1959 laisse en effet apparaître en filigrane l'intuition qui sera développée plus tard : la propriété collective des moyens de production ne résume pas à elle seule le socialisme, elle n'est pas suffisante pour enclencher un processus démocratique et la participation réelle des salariés-citoyens à la vie de l'entreprise et de la cité.

Gilbert Declercq, suivi par le Congrès écrit alors :

> « *La planification n'est pas obligatoirement synonyme d'étatisme, de dirigisme étatique ou technocratique ou d'une quelconque forme de totalitarisme.*

---

2. L'essentiel de ce texte est reproduit dans *La CFDT, les documents fondamentaux pour comprendre l'évolution de la CFDT*, Le Seuil, 1971.

3. Voir notamment Guy Groux et René Mouriaux, *La CFDT*, Editions Economica, 1989.

4. Jean Monnier notamment, interviewé dans le livre de Gilbert Declercq *Socialisme en liberté*, Le Seuil, 1974, parle de projet de société autogéré alors que ni le terme ni même son idée n'apparaissent dans le texte.

> *« Il est tout aussi contestable d'affirmer qu'une véritable planification n'est possible qu'au prix d'une nationalisation préalable de toutes les industries. Bien sûr, l'appropriation collective des moyens de production facilite l'avènement d'une planification totale. Mais l'exemple des pays qui en ont fait l'expérience montre que cette forme de planification n'est pas toujours la plus efficiente, même du seul point de vue économique. »*

Malgré la hantise de l'étatisme, la CFTC est alors très concise à propos de l'intervention des travailleurs : « *Toute planification,* dit le texte, *risque d'être oppressive et de rendre du confort en échange de la liberté. A ce troc, nous ne pouvons en aucune manière consentir* ». Comme seul contrepoids, elle propose le renforcement des prérogatives des délégués du personnel et des Comités d'entreprise ainsi, et surtout, que le développement syndical *force de contestation du pouvoir.* Pas plus que les autres organisations, la CFTC d'alors ne propose un système d'intervention directe des salariés dans la vie de leur entreprise.

La résolution, forcément plus ramassée que le rapport, plus précise donc sur les intentions, indique :

> *« Le Congrès se prononce pour la nationalisation effective de la totalité du système bancaire et de crédit et demande à ses fédérations d'étudier les modalités d'un véritable contrôle des organisations syndicales des travailleurs sur les structures déterminantes de l'économie, modalité pouvant aller jusqu'à des nationalisations dans certaines branches telles que la sidérurgie, la construction navale, le ciment, le pétrole, la grande industrie chimique, les transports. »*

Mais cette option ne relève pas exactement d'une position de principe. Tout en refusant la contrainte à l'égard des entreprises, la CFTC compte sur l'arme financière pour l'application du plan, ce qui explique la priorité donnée à la nationalisation du secteur de la banque et du crédit. Les branches industrielles ne seront touchées que dans la mesure où *l'excès d'autonomie des centres de décision fait ordinairement obstacle à une correcte exécution des consignes du plan.*

La nationalisation, ou si l'on préfère, l'appropriation collective des moyens de production dont les modalités ne sont pas définies, n'est donc qu'un élément second, au service de l'exécution du plan qui ne constitue

pas lui-même une finalité. Son objectif est d'opposer au critère du profit la réponse aux besoins de la nation. Mais le texte ne permet qu'une seule lecture : celle d'une remise en cause progressive et non coercitive de ces critères sur lesquels s'appuie le système capitaliste. Il s'agit donc bien d'une conception réformiste de l'évolution de la société.

Une société inégalitaire et aliénante

Il faudra un peu plus de dix ans à la CFDT pour élaborer le second volet de son projet de société : le socialisme autogestionnaire. Le rapport *perspective et stratégie* présenté par André Jeanson[5] au 35e Congrès en mai 1970 connaît une longue gestation puisqu'il est décidé par le Congrès de 1963 et toujours remis pour des raisons d'actualité. A vrai dire celle-ci joua un rôle déterminant dans sa rédaction et son adoption puisqu'il porte indéniablement la marque de 1968.

Dès 1955 pourtant (dès 1952 même pour la fédération de la métallurgie), la minorité se prononce pour le socialisme démocratique. Mais son contenu demeure très mal défini. Le socialisme de *Reconstruction* se réfère d'abord au socialisme français incarné par la SFIO, puis au socialisme suédois et anglo-saxon. Il s'agit en fait d'une version syndicale de la sociale-démocratie habillée de valeurs chrétiennes.

La référence à l'autogestion est beaucoup plus récente. Le terme apparaît pour la première fois au niveau confédéral dans le communiqué du 16 mai 1968[6] marquant la solidarité avec les luttes étudiantes et proposant de substituer à la *monarchie industrielle et administrative des structures démocratiques à base d'autogestion* sans d'ailleurs que le mot *socialisme* apparaisse. L'idée, qui n'est pas nouvelle pour tout le monde à la CFDT, est propulsée sur le devant de la scène parce que 1968 a porté le rejet d'une société bloquée et hiérarchisée à l'extrême. Le *rapport Jeanson* l'associe à une perspective socialiste incluant la

---

5. On trouvera le texte intégral du rapport dans *Syndicalisme*, Numéro spécial n° 1279A, février 70 et le document adopté par le Congrès dans *La CFDT, les documents fondamentaux, op. cit.*

6. Texte reproduit par *Syndicalisme*, n° spécial 1266A, novembre, 1969, Positions et action de la CFDT au cours des événements de mai-juin 1968.

planification démocratique. Le texte se veut une sorte de synthèse entre des opinions diverses qu'il tente de rassembler sans totalement y parvenir d'ailleurs puisque d'autres textes lui sont opposés[7].

Dans un document où tout est pesé pour obtenir le maximum de ralliement, rien n'est fortuit dans le choix des mots et leur référence : le capitalisme est condamné en totale conformité avec les statuts de 1964 ; le mot *exploitation* est absent du rapport qui met en avant les inégalités et l'aliénation. L'inégalité majeure n'est pas celle des revenus mais des salaires même si par ailleurs on dénonce la recherche du profit. La CFDT s'inscrit déjà, à cette époque, dans la logique qui la conduira, la crise venue, à prôner le partage du travail et du salaire.

La société capitaliste est aliénante pour le travailleur aussi bien dans l'entreprise que dans la société où il est en situation de constante subordination, ne dispose d'aucun droit de décision et se trouve totalement soumis à une hiérarchie oppressante. La CFDT dans cette période s'intéresse beaucoup aux conditions de travail, ce qui transparaît dans ce texte dans lequel les technologies semblent pourtant frappées de la plus complète neutralité : « *La chaîne de montage reste une chaîne de montage. Ces contraintes inévitables doivent être humanisées* ». Cet humanisme-là ressemble plus à une adaptation qu'au rejet d'un type de productivité du travail particulièrement aliénant.

La condamnation de la société de consommation, alors très à la mode, est reprise ici mais avec l'idée de produire autrement en s'appuyant sur les besoins réels. La consommation individuelle, standardisée, rapidement démodée, déformée par la publicité est opposée au nécessaire développement des équipements collectifs. Enfin, beaucoup plus encore que la recherche du profit, le texte reproche à la société capitaliste une organisation du pouvoir fonctionnant toujours dans le sens descendant, du sommet à la base.

---

7. Le rapport Monnier proche d'une conception qu'adoptera le programme commun est présenté par les Pays-de-Loire, la Bretagne, l'Union de la Région parisienne et le SGEN.

Le rapport Krumnow se veut plus proche des idéaux de 1968. Il est présenté par les fédérations Hacuitex, Commerce et Services, PTT et Livre.

Le rapport Jeanson obtient 62 % des mandats, le rapport Monnier 32,5 % et le rapport Krumnow 26,72 % (sachant qu'un vote est organisé par motion).

Le socialisme autogestionnaire

La même démarche, la même hiérarchie de valeurs apparaît naturellement entre condamnation et projet de société. Il faut, dans l'ordre d'importance, établir l'égalité des chances, libérer l'homme des aliénations, socialiser la propriété des moyens de production. Cette hiérarchie des buts à atteindre, constante depuis 1959, permet une nouvelle fois à la CFDT d'insister sur sa conviction que la propriété sociale des moyens de production, considérée en 1970 comme un passage obligé, ne saurait suffire aux exigences d'une société socialiste. C'est sur cet aspect que les débats du Congrès seront les plus vigoureux, les partisans de Jean Monnier insistant par exemple sur l'idée qu'une autogestion déconnectée de la propriété collective des moyens de production n'a aucune signification. Il est vrai que dans la bataille concrète menée par la CFDT dans les années suivantes, les deux premiers objectifs seront vigoureusement défendus, le troisième étant par contre négligé ou renvoyé à plus tard. Ce comportement entretiendra constamment une ambiguïté sur le rapport de la CFDT au capitalisme que ses actions sur la hiérarchie, les revendications qualitatives et le partage des pouvoirs appellent plus à réformer qu'à renverser.

Sommes-nous alors en présence d'un projet socialiste ? Incontestablement, mais ce projet ne se construit pas à partir du réel. Il décrit les contours d'une société idéale dont il faudra s'approcher autant que faire se peut, sachant que le délai d'accomplissement risque d'être très long.

Ce socialisme s'inscrit dans les valeurs humaines définies en 1964, il se veut démocratique et pluraliste, rejette la dictature du prolétariat et les conceptions prévalant dans les régimes socialistes existant si ce n'est le modèle yougoslave auquel le texte se réfère explicitement.

La propriété sociale des moyens de production (le terme *collectif* étant volontairement banni) se définit surtout par ce qu'elle ne doit pas être : *« Les moyens de production ne peuvent faire l'objet d'une appropriation privée. Au-delà de ce principe de base, le bon sens déterminera les frontières »*, peut-on lire notamment. La nationalisation généralisée qui ferait de l'Etat le maître absolu des moyens de production est également rejetée. Le texte reprend la terminologie de la

déclaration de mai 1968 : « *A la monarchie industrielle et administrative, il faut substituer des structures démocratiques à base d'autogestion* ».

Le fonctionnement de cette autogestion est décrit de façon assez détaillée : l'instance de décision de l'entreprise (l'ancien Conseil d'administration) sera élue par le collectif des travailleurs et accordera une place aux usagers et aux collectivités publiques. Elle nommera les gouvernants. Si l'on excepte la part majoritaire des salariés, on n'est pas très loin du tripartisme de la CGT et du futur Programme commun. Il ne peut s'agir, dit le rapport, ni d'anarchie ni de refus de toute organisation, d'autant moins que l'autogestion se situe dans le cadre de la *planification démocratique* reprise pour l'essentiel du rapport Declercq de 1959. En même temps, une synthèse devra être faite entre le plan et le marché.

L'Europe est inscrite dans la même problématique : l'indépendance ne peut plus se poser en terme de nation. Considérant le traité de Rome comme irréversible, la CFDT l'estime non seulement fatal mais nécessaire pour échapper à l'attraction des deux supergrands. La recette est fort simple, il suffit de lui appliquer le même traitement qu'au plan national : propriété sociale des moyens de production, autogestion des entreprises, planification démocratique. Connaissant la situation politique de l'Europe des six de ce moment-là, on mesure l'échelle de temps dans laquelle la CFDT situe ses objectifs.

Stratégie

La partie du document consacrée à la stratégie donne une réponse à cette interrogation sur la distance des changements imaginés par la CFDT. Ils sont très éloignés. Elle permet surtout d'éclairer la mise en rapport d'un projet ambitieux et révolutionnaire d'une pratique qui l'est beaucoup moins.

On est encore dans une période de froid avec la CGT (le réchauffement n'interviendra qu'en décembre 1970 à la suite d'ailleurs de ce Congrès). C'est à ce même moment que la CFDT séduite par la *Nouvelle Société* signe des contrats de progrès dans le secteur public ; c'est

encore l'époque où elle appelle à voter pour le *centriste* Poher à l'élection présidentielle de 1969, où elle tente de construire un front syndical réformiste concurrençant la CGT.

Edmond Maire et Jacques Julliard[8] situent d'ailleurs très bien les limites du socialisme autogestionnaire lorsqu'ils écrivent en 1975 :

> *« A l'origine de la cogestion allemande, de la démocratie industrielle des syndicats scandinaves, de l'autogestion française, il existe une réalité commune, une convergence de revendications de base visant un accroissement du contrôle ouvrier, la volonté d'une autre distribution du pouvoir. »*

Le présent est beaucoup plus prosaïque que le futur. Le document pose d'ailleurs lui-même la question : toute cette belle construction n'est-elle pas une utopie ? La stratégie qu'il propose trace le sentier permettant de passer du présent au futur annoncé.

C'est une *« stratégie de lutte de classe »* est-il dit pour la première fois par la CFDT au 35e Congrès. Mais elle est introduite beaucoup plus sous forme de constat que de moteur de l'action. Le pas accompli se situe donc encore dans les traces du passé : *« Nous ne sommes pas des fanatiques de la lutte de classes, nous ne considérons pas qu'elle représente l'expression la meilleure, la plus souhaitable de la vie sociale ; mais encore une fois c'est, comme nos statuts le disent depuis plus de vingt ans, une réalité dans le système capitaliste »*. La CFDT entend assumer les contraintes et les affrontements qu'elle implique mais s'oppose à la thèse du développement systématique des antagonismes de classes qui aboutiraient *« soit au fascisme soit à la dictature totalitaire du prolétariat »* et se refuse à une *« lutte sans mesure »*. On peut donc dire qu'il existe une sérieuse nuance entre un syndicalisme de classe, se fondant sur l'antagonisme qu'il juge irréductible entre patronat et salariat pour changer la société, et un syndicalisme se limitant à constater cette lutte. En reconnaissant officiellement la lutte de classe en 1970, la CFDT rejoint la tradition réformiste, la traduisant, à l'inverse de FO, en volonté d'action et de mouvement.

S'interrogeant sur le débat entre réformisme et révolution, André Jeanson ne tranche pas : le projet de société est révolutionnaire mais la

---

8. *La CFDT aujourd'hui*, Le Seuil, 1975.

démarche est *progressiste*. Il faut modifier la société par degré en s'assurant constamment de l'adhésion des salariés jusqu'à l'aboutissement du *processus de transformation*. Qu'est-ce dans l'esprit du texte que ce progressisme sinon une démarche réformiste, terme considéré à l'époque trop infamant pour qu'il soit retenu ? Il n'en est pas moins fait référence à une formule de l'ancien président de la CFTC, Maurice Bouladoux qui parlait en 1957 *de « réforme révolutionnaire »*. Il est question plus loin de *« possibilité croissante de contrôle du pouvoir »* par les travailleurs dans l'action quotidienne, de rupture progressivement atteinte dans le cadre de laquelle *« se situe la politique contractuelle qui est un des aspects essentiels de notre action syndicale »*. Le document oppose deux finalités dont la relation serait tendue : la défense des intérêts des travailleurs et l'instauration d'une société d'hommes libres. La première qui comporte des revendications classiques, *quantitatives,* n'a aucun effet sur la seconde dont la voie de passage sera facilitée par la présence des travailleurs *dans les structures actuelles* partout où il y a un pouvoir de décision pour l'encadrer et le contrôler.

Si le texte fustige ceux qui se réfugient dans la phraséologie réformiste pour mieux s'en tenir à la première finalité, son discours évoque pourtant d'étranges réminiscences : la révolution qui se prépare de loin, le rapport de forces qui ne la met pas à l'ordre du jour immédiat, la nécessaire éducation des travailleurs par la politique de la présence ; c'est le langage de la CGT réformiste des années 1920. Rejetant les étapes structurelles intermédiaires, la CFDT entend s'engager dans une avancée continue, s'insérant dans les rouages du capitalisme afin de le remettre en cause.

Autant la proposition d'une société idéale se révèle souvent inventive, autant les ambitions immédiates sont prudentes et sages, préoccupées de crédibilité. On parle pour le présent d'une *« volonté inébranlable pour exiger que la répartition du gâteau, à tous les niveaux traduise une solidarité réelle pour permettre aux laissés pour compte de mener une vie décente »*. Le gâteau est celui que les salariés ont à se partager puisque c'est dans cet objectif qu'est avancée la revendication d'augmentations non hiérarchisées des salaires.

L'évolution de la CFDT est incontestable. Les ruptures sont cependant moins nettes que peut le donner à penser un examen superficiel.

La CFTC puis la CFDT a su s'adapter à l'évolution de la société et notamment à l'état d'esprit des salariés : il était devenu impossible en 1964 de prétendre représenter l'ensemble des travailleurs tout en se référant à une idéologie religieuse, comme il n'était plus pensable de prôner la conciliation des classes. En 1970 la contradiction entre l'aspiration des individus à assumer leur sort au sein de la collectivité humaine et une société étouffante est telle qu'elle franchit une nouvelle étape : on élabore un projet qui représente l'exacte antithèse de ce qui a été rejeté par les luttes de 1968. Mais les valeurs présentes sont celles du partage entre les salariés, de l'apprentissage des responsabilités par le contrôle syndical des décisions patronales. Il n'y a pas de contradiction de fond entre cette position et celle qui, le temps du réalisme venu avec la prise de conscience de la crise, conduira au recentrage de la fin de la décennie.

Syndicat et politique

Revendiquant l'égalité de droit à définir des projets de société, la CFDT n'en reconnaît pas moins la spécificité du politique et du syndical. Se pose alors le problème du rapport avec les partis. *Stratégie commune et stratégie autonome* s'affrontent. Le rapport Jeanson propose une synthèse avec *l'autonomie engagée.* En fait, la CFDT agira constamment pour le renforcement de la gauche non-communiste dans le droit fil de l'espoir caressé de longue date par Eugène Descamps : *« Faire un grand parti socialiste lié aux syndicats. »*[9] *« Nous sommes des syndicalistes* précise-t-il, *mais nous nous rendons compte qu'inévitablement, si nous voulons vraiment une gauche politique non communiste, nombreuse et forte, capable d'équilibrer le Parti communiste, des syndicalistes devront s'engager sur le plan politique. »* Ils le feront d'ailleurs sous l'impulsion d'Edmond Maire en 1974 lors des *Assises du socialisme.*

L'ancrage à gauche a pourtant du mal à s'imposer : Eugène Descamps se félicite du regroupement des forces socialistes et centristes par Defferre en 1963 ; la difficulté de se départir de la tentation centriste

---

9. Eugène Descamps, *Militer*, Fayard, 1971.

conduit en 1965 au libre choix entre Mitterrand et Lecanuet pour s'opposer à de Gaulle. En 1968 la CFDT voit en Mendès France dont l'alliance avec les centristes est affichée, l'homme de la situation ; en 1969, toujours pour battre de Gaulle, elle appelle à voter pour le centriste Poher.

C'est en 1970 et en liaison directe avec le 35e Congrès que le *virage à gauche* est réellement pris. Deux ans plus tard cette gauche unie dispose d'un catalyseur : le Programme commun de gouvernement. Au-delà des critiques qu'elle oppose à son contenu, la CFDT lui adresse des reproches d'ordre politique : elle conteste le caractère antimonopoliste du rassemblement proposé qu'elle estime *fourre-tout.* Elle y oppose une *Union populaire* plus *clairement anticapistaliste.* Cette défiance n'est pas sans rappeler celle qu'opposa la droite du courant réformiste entre 1936 et 1938 au principe du Front populaire trop ouvert selon elle aux couches moyennes et insuffisamment révolutionnaires. Elle est plus gênée encore par la position subalterne qu'elle prendrait à l'égard des partis politiques en soutenant ce texte. La CFDT entend négocier à égalité avec la sphère politique sans se laisser reléguer dans le social. Elle s'estime même investie d'une certaine mission, s'érigeant fréquemment en censeur des formations politiques. Renversant la proposition léniniste, elle affirme même à plusieurs reprises le rôle prédominant du mouvement syndical.

Participant ouvertement avec le PSU à une campagne de dénigrement de ce programme à l'occasion de la campagne des élections législatives de 1973, elle modifie quelque peu sa position au vu des résultats de ce scrutin : la quasi parité entre droite et gauche, l'amorce du rééquilibrage tant attendu entre Parti communiste et Parti socialiste la conduit à une position plus mesurée de *soutien critique* au Programme commun et à appuyer, dès le premier tour, la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1974. Cette période d'appui à une union de la gauche comprenant les communistes est de courte durée puisqu'elle prend fin avec la rupture de l'union de la gauche elle-même en septembre 1977.

Réformisme ou révolution ?

La facilité, mais également les apparences ont conduit à une classification simple du syndicalisme français des années 1970 : les syndicats de lutte d'un côté, avec la CGT et la CFDT, les syndicats réformistes de l'autre avec à leur tête, FO. On y ajoutait généralement un syndicalisme de collaboration de classe personnifié par la CFTC et la CGC. Cette dernière nuance est déjà malaisée lorsqu'on sait que ces organisations pratiquaient avec FO et la FEN la *politique contractuelle* à laquelle s'associa un temps la CFDT. Sachant encore que la FEN se divisait alors en courants s'opposant sur l'orientation, on voit que la mise en casier s'avère beaucoup plus délicate qu'il n'y paraît de prime abord.

La CFDT n'échappe pas à cette difficulté de classement. Elle se prononce clairement pour un changement de société basé sur une organisation socialiste ce qui permet généralement d'identifier le syndicalisme de classe. Mais elle vise à court terme des objectifs de caractère parfaitement réformiste. Elle reconnaît la lutte de classe mais ne fait justement que la reconnaître ni plus ni moins que FO, même si elle en fait meilleur usage dans le quotidien.

Elle pratique l'unité d'action avec la CGT mais ne rêve que d'une coalition réformiste la mettant en concurrence.

Le problème n'est pas ici d'attribuer des bons ou mauvais points selon une échelle de valeurs obligatoirement subjective mais de tenter de comprendre un parcours. Sauf à admettre que la CFDT ne cesse de brûler ce qu'elle a adoré, il faut bien déceler dans chaque période les prémices de la suivante. Or sans remonter à la collaboration de 1919 qui portait l'illusion du débat d'égal à égal entre patrons et salariés, force est de constater que des valeurs comme celles de solidarité et de partage, positivent dans une société dégagée des critères du profit, peu complètement s'inverser lorsqu'il s'agit d'un partage entre salariés plus ou moins nantis, la question du profit et de sa remise en cause étant placée entre parenthèses en attendant que passe une crise dont, au demeurant, on ne perçoit pas l'issue. L'appui sur les mêmes valeurs dans un ciel qui s'assombrit conduit à repenser toute la stratégie, à *faire descendre l'autogestion du ciel de l'utopie à la terre des réalités* [10].

---

10. Edmond Maire au Congrès de Brest en 1979.

CHAPITRE IV

PROGRAMME COMMUN : UNE DOCTRINE CGT

Comme l'ensemble des forces syndicales, la CGT est confrontée à la recomposition politique créée par l'avènement du pouvoir gaulliste. Elle s'inscrit très tôt dans une stratégie qui a fait ses preuves en 1936. C'est en 1963 qu'elle appelle pour la première fois à la réalisation d'un Programme commun de gouvernement, à un moment où le rapport de forces lui paraît propice pour s'engager dans cette voie.

Les prémices

Jusque-là, la CGT s'en tient à l'urgence : aux lendemains de 1958, sa préoccupation immédiate est la défense de la démocratie menacée par le pouvoir personnel qu'elle assimile à une poussée fasciste. Elle s'attache, en priorité, aux revendications quotidiennes tout en rappelant que l'avancée vers le socialisme, objectif au demeurant essentiel, ne tiendra qu'à la prise de conscience des travailleurs dans les luttes. Elle n'en présente pas moins des propositions économiques de caractère structurel sans les inclure pourtant dans un projet d'ensemble. En réclamant de nouvelles nationalisations et le rétablissement de la démocratie elle reprend en fait l'exigence d'une application intégrale du programme du CNR. La précision donnée en 1961 sur le principe de la nationalisation est d'ailleurs très proche de la constitution de 1946 : elle

concerne les « *monopoles qui exercent leur emprise sur l'économie et sur l'Etat*[1] ». On peut avancer le constat, durant ces courtes années où la bipolarisation politique n'a pas produit tous ses effets, d'une certaine similitude non assumée entre les programmes de FO et de la CGT.

La liste des branches d'activité concernées s'allonge de Congrès en Congrès, on utilise pour la première fois en 1961 la formule *gestion démocratique des entreprises nationalisées* mais on n'en est pas encore à s'inscrire dans la construction ni d'une société socialiste ni d'une étape démocratique permettant d'en rapprocher le terme. La preuve en est dans le débat qui oppose Pierre Le Brun, secrétaire confédéral chargé des questions économiques, à la majorité du Congrès. Le rejet de sa proposition d'élaborer un *programme de planification démocratique* assez proche dans son esprit de celui de la CFTC, est justement lié au fait qu'on ne s'inscrit pas dans le cadre d'un changement de société. La proposition ne peut donc s'interpréter que comme une adaptation du capitalisme. Une ambiguïté subsiste pourtant. Comment expliquer autrement, la place occupée par cette question dans les débats du Congrès, même si la proposition est largement rejetée. Il n'existe encore ni projet CGT ni suggestion d'un programme politique et syndical mais l'idée d'un rassemblement contre les monopoles marquée de références très appuyées à 1936.

En mai, un mois avant celui de la CGT, le Congrès du Parti communiste français[2] place au centre de ses travaux l'idée d'un programme proposé « *à l'examen et à la discussion de toutes les forces démocratiques* » et envisage la participation des communistes à un gouvernement démocratique. Le Programme commun de gouvernement est déjà embryonnaire. On est dans cette période où la SFIO entend limiter l'alliance à la lutte pour le respect de la démocratie alors que le Parti communiste souhaite une politique unitaire beaucoup plus ambitieuse.

La proposition prend forme l'année suivante, reprise par la CGT à son Congrès de 1963. Elle ne présente toujours pas de projet de société

---

1. 33e Congrès de la CGT, Ivry 28 mai-juin 1961, Compte rendu *in extenso* des débats, CGT 1961.

2. XVIe Congrès du Parti communiste français. Numéro spécial des *Cahiers du Communisme*, juin 1961, n° 6.

global dans la mesure où elle estime que ce programme devra faire l'objet d'une élaboration collective par toutes les organisations intéressées, chacune y apportant sa pierre en fonction de sa spécificité. Dès ce moment, et jusqu'à sa signature en 1972 par les partis de gauche, la CGT a toujours revendiqué la participation des organisations syndicales à la rédaction du programme commun. Si elle a du mal à s'écarter des modèles de 1936 et de 1945 auxquels elle se réfère en permanence, si elle adhère d'emblée à une démarche programmatique dont elle reconnaîtra plus tard l'inadaptation à la situation, elle n'a pas choisi à l'origine de se situer à la remorque des partis politiques.

Il reste qu'elle limite son éventuelle participation aux seules questions relevant de la responsabilité directe des organisations syndicales, se situant aux antipodes d'une CFDT pour qui aucun problème de société n'est en dehors de sa compétence. Il faudra attendre le Congrès de 1967 pour que soient proposées des *« solutions de la CGT pour une démocratie véritable, contre la domination des monopoles »*.

Propriété collective et conquête de l'État

C'est en 1971 que la Commission exécutive confédérale adopte, dans le cadre du débat avec la CFDT[3] un texte intitulé *Thèmes de réflexion sur la perspective du socialisme pour la France et le rôle du syndicat*[4] ».

Si ce texte apporte peu d'innovation par rapport au Congrès de 1969 concernant la conception d'une *démocratie économique et politique*, il permet par contre de situer sa liaison avec l'objectif de socialisme. La notion d'étape n'apparaîtra qu'un peu plus tard dans les documents officiels mais dès 1970 se précise un processus de progression du rapport des forces permettant d'imposer des changements structurels importants en fonction d'un niveau de conscience que le franchissement des différents paliers ne peut que faire évoluer favorablement.

---

3. La CFDT adopte à son tour en décembre 1971 un texte intitulé *Pour un socialisme démocratique* reproduit dans *Syndicalisme* n° 1366 - 4 nov. 1971.

4. Commission exécutive du 31 mars 1971. Texte publié dans *le Peuple* n° 867 du 16 au 30 avril 1971. Repris en annexe de : Henri Krasucki, *Syndicat et socialisme*, Editions Sociales, 1972.

Le document met fortement l'accent sur deux points :
- la propriété collective des moyens de production et d'échange ;
- un pouvoir politique issu d'une *alliance dans laquelle la classe ouvrière doit jouer un rôle prépondérant.*

L'année précédente, le 37e Congrès avait modifié les statuts, remplaçant la « *suppression du patronat et du salariat* » par « *la suppression de l'exploitation capitaliste, notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange* ». Il ne s'agissait pas d'une simple modernisation de formule mais de la volonté d'affirmer dans cette période une position de principe dans un débat alors très actuel puisqu'il concerne largement autant l'étape démocratique que le socialisme lui-même. Les Congrès l'affirment avec force, le document de 1971 le confirme, Henri Krasucki y insistait dans la polémique de l'après1968 avec la CFDT : « *Elle* (la transformation de la société) *ne pose pas seulement – ni même d'abord – une question de mode de gestion, mais la question de la propriété des moyens de production et du pouvoir d'État qui sont les véritables leviers de commande*[5] ».

L'échange, puisque tel est l'objet des textes produits en 1971 par les deux organisations, ressemble à un dialogue de sourds qui ignoreraient le langage des signes. Les uns sont préoccupés par la participation réelle de tous à un socialisme démocratique, souci tellement prédominant qu'il relègue à l'arrière-plan la propriété des moyens de production et la nature du pouvoir d'Etat. Les autres tiennent pour importante la participation des salariés à la gestion mais supposent le problème en voie de règlement dès lors que les moyens de production sont propriété collective et le pouvoir d'État conquis par *les forces populaires et démocratiques.*

Une phrase étonne dans ce texte. C'est le « *rôle prépondérant de la classe ouvrière* ». Au Congrès de 1967, Benoît Frachon lance : « *Le capitalisme a largement fait son temps, il doit faire place à une nouvelle société. La classe ouvrière est preneuse de la succession* ». Mais pour Benoît Frachon, le terme *classe ouvrière* a généralement une acception très étendue, synonyme de salariat. Les documents de Con-

---

5. Henri Krasucki, *Syndicats et lutte de classes*, Editions Sociales, 1969. Il s'agit ici d'un article consacré à l'autogestion.

grès n'en fournissent jamais de définition. Lorsque l'on veut décliner avec précision les différentes composantes du salariat, on parle d'ouvriers, d'employés, d'ingénieurs, techniciens et cadres, jamais de classe ouvrière. Pourtant le même Congrès parle d'alliance avec les classes moyennes, Henri Krasucki dans sa série d'articles de *La Vie Ouvrière*, définit la classe ouvrière à partir de critères marxistes précis[6] et le texte de 1971 situe la CGT comme *l'organisation de la classe la plus intéressée au socialisme et de l'ensemble des salariés* ce qui ne laisse plus peser la moindre ambiguïté.

L'intrusion d'un concept de classe aussi rigoureux assorti d'une hiérarchie entre les composantes du salariat et leur représentation dans l'organisation syndicale s'explique d'une double manière :

- La stratégie de rassemblement des couches sociales non monopolistes qui relèverait en principe plus du domaine politique que de la responsabilité syndicale induit presque automatiquement à la fois d'en cerner les différentes composantes et de raisonner en terme d'alliance.
- La bataille fait rage alors sur la composition, la place et le rôle de la classe ouvrière[7]. Au-delà des très réels problèmes que posent dès cette époque les mutations technologiques et les rapports nouveaux qui s'instaurent entre différents secteurs d'activité, c'est la notion même de la lutte de classes qui est en cause.

Or, la CGT constate, comme FO, comme la CFDT à partir de 1970, la réalité objective que constitue la lutte de classes. Mais contrairement à ces deux organisations, elle en fait le moteur de l'évolution de la société, si bien que le terme *« syndicalisme de lutte de classes »*, abrégé en *« syndicalisme de classe »* signifie : syndicat de lutte contre le capitalisme visant à lui substituer une société sans classe. La formule est plus moderne que *syndicalisme révolutionnaire* trop connotée historiquement mais revêt la même signification.

La CGT ne réclame pas pour autant de position hégémonique pour la classe ouvrière. Elle rejette clairement la dictature du prolétariat

6. Henri Krasucki, *op. cit.*, (article sur *la lutte des classes).*

7. Notamment : Serge Mallet, *la nouvelle classe ouvrière*, Le Seuil, 1963.
Pierre Belleville, *Une nouvelle classe ouvrière*, Julliard, 1963.
Alain Touraine, *la Société postindustrielle*, Editions Denoël, 1969.

comme le prouve le débat qui s'est instauré en 1969 à propos des statuts, écartant vigoureusement un amendement proposant la *« socialisation des moyens de production et d'échange sous la direction de la classe ouvrière »*. Le *« rôle prépondérant »* de la classe ouvrière sera assuré démocratiquement, naturellement pourrait-on dire, en fonction de sa place dans la société. Le pouvoir sera *« commun, démocratique, populaire fondé sur cette union indispensable non seulement pour conquérir mais ensuite pour construire ensemble. »*[8]

Transition

Si les moyens de passage au socialisme (direction de l'appareil d'Etat et propriété collective des moyens de production) sont surdéterminés, ils ne constituent pas une finalité : l'objectif de l'économie est de répondre aux besoins individuels et collectifs.

La CGT d'autre part perçoit le risque de centralisme de son projet et propose de lui opposer des *garde-fous* grâce à la gestion démocratique des entreprises nationalisées. Le texte de 1971 reflète également la réflexion impulsée par Georges Séguy sur la place et le rôle des organisations syndicales dans une société socialiste, marquant une distance à l'égard des pratiques existant dans les pays qui s'en réclament même s'il est fait référence aux *« enseignements de l'expérience universelle du socialisme »*.

Le document ne se contente pas de fixer des horizons lointains hors de portée du rapport de forces du moment puisque le passage au socialisme ne peut se faire que *« par la volonté majoritaire du peuple »*. Or si celui-ci n'est pas prêt à renverser le capitalisme, il peut s'unir pour supprimer la *« domination des monopoles capitalistes sur l'économie »*. Il s'agit donc d'un changement qualitatif partiel.

En abordant cet objectif immédiat d'une *« démocratie économique et politique »*, la Commission exécutive confédérale, auteur du document, entend faire la différence entre les attitudes révolutionnaire et

8. Henri Krasucki, *op. cit.*, (article consacré *au pouvoir ouvrier*).

réformiste : *« Le socialisme représente un changement révolutionnaire, une transformation fondamentale des bases économiques et sociales de la société, il n'est pas la simple conséquence d'une suite de conquêtes démocratiques. »*

L'étape proposée n'est donc ni le socialisme, ni un changement en douceur, elle implique des bouleversements importants mettant en cause les grands groupes privés (les *monopoles capitalistes*) tant du point de vue de la propriété des moyens de production que de leur emprise sur l'Etat. Le moyen de la franchir est un rassemblement large de toutes les couches non monopolistes réunissant donc aussi bien des salariés que des propriétaires de moyens de production et d'échange notamment dans l'agriculture, l'artisanat, le commerce et les professions libérales.

Les convergences avec les propositions du Parti communiste sont manifestes : afin de *« retirer aux monopoles les instruments décisifs du développement économique et des moyens de production essentiels »*, la CGT se prononce *« pour la nationalisation de l'ensemble du secteur du crédit et du financement et des secteurs clefs de l'industrie »*. *« Réaliser avec le concours des travailleurs, les nationalisations et la gestion des secteurs clefs et des grandes banques sont la solution démocratique du problème de la concentration à l'époque des grandes unités de production*[9] *»* affirme le Parti communiste.

« Les travailleurs et leurs organisations syndicales doivent pouvoir participer effectivement à l'élaboration du plan et à son contrôle, au niveau national et à tous les échelons » précise le texte de la CGT alors que celui du Parti communiste indique : *« avec un plan démocratique de développement économique et social et une réforme démocratique de la fiscalité, elle* (la concentration) *répond aux impératifs d'une économie moderne »*, etc.

---

9. Les citations du Parti communiste sont extraites des thèses adoptées par le XIX[e] Congrès de ce parti réuni à Nanterre du 4 au 8 février 1970. *Cahiers du Communisme* n° 2 février-mars 1970.

On pourrait multiplier les analogies en les étendant aux domaines social et politique, faire le parallèle entre les conceptions du socialisme et ses voies d'accès notamment depuis le Manifeste de Champigny.[10]

La gestion démocratique des entreprises nationalisées est par contre beaucoup plus développée dans le programme de la CGT et inspirera le Programme commun de gouvernement. Comme le projet de socialisme la *« démocratie économique et politique »* n'échappe pas au travers centralisateur. La gestion démocratique des entreprises nationalisées, *« l'autonomie suffisante »* dont elles doivent bénéficier dans le cadre du plan ne suffisent pas à combler les divergences qui donneront lieu à de vives polémiques entre CGT et CFDT sur la responsabilité des salariés dans la direction de leur entreprise. On retrouve surtout dans la *« démocratie économique et politique »* le même éclairage puissant dirigé vers la propriété collective des moyens de production, même partielle (les nationalisations) et l'instauration d'un *« pouvoir politique s'appuyant sur le peuple, ou la classe ouvrière pourra exercer son influence dans un cadre institutionnel démocratique »*.

La lutte, y compris idéologique, sur ces deux plans, puis l'engagement pour la victoire du Programme commun conduit à une situation paradoxale : non seulement la CGT néglige l'action quotidienne pour les revendications immédiates au profit de leur aboutissement par la voie électorale, mais elle se consacre assez peu à la réflexion doctrinale alors même qu'elle participe à une bataille d'idées acharnée. L'ampleur de l'affrontement occulte des évolutions pourtant amorcées comme la place du syndicalisme dans la société indépendamment de son mode de production, le rapport citoyen-salarié et le concours de chacun aux décisions, le rôle des besoins individuels et collectifs dans l'élaboration des revendications, etc.

L'âpreté des échanges en correspondance avec le niveau des enjeux ne permet pas non plus l'enrichissement mutuel des organisations syndicales engagées dans la polémique.

---

10. Manifeste du Comité Central (Champigny sur Marne, les 5 et 6 décembre 1968), *Pour une démocratie avancée, pour une France socialiste* Parti communiste français. Supplément au bulletin de propagande n° 7, novembre-décembre 1968.

Deux remarques s'imposent à propos du texte de 1971 :

• Le projet ne tient compte que du seul cadre national. Aucune allusion n'est faite à l'internationalisation de la production. L'Europe n'est pas même évoquée pour critiquer le Marché Commun auquel la CGT s'est opposée dès l'origine tout en marquant une volonté d'action commune avec les salariés des pays signataires. S'étant emparée en 1936 du drapeau de l'indépendance nationale, la CGT continue à le tenir haut levé. Cette position sera encore renforcée dans les années suivantes avec le débat sur la dimension, nationale ou mondiale, de la crise.

• Le texte de 1971 reprend les grandes lignes des deux derniers Congrès, ceux de 1967 et de 1969. Le contenu des deux projets n'évolue quasiment pas d'un Congrès à l'autre. Or des événements de taille pour le mouvement social et la société française en général, les séparent : ceux de mai-juin 1968. Les débats du Congrès de 1969 sont d'ailleurs d'une extrême discrétion sur des luttes dans lesquelles la CGT a pourtant joué un rôle déterminant.

La CGT n'aurait-elle tiré aucun enseignement de ces luttes ? Si bien sûr, mais les analyses que l'on peut relier le plus directement à 1968 comme les réflexions sur la démocratie dans l'organisation comme dans l'action, ou le rapport de l'individuel au collectif, pour ne citer que celles-ci, n'interviendront que beaucoup plus tard. Pour l'heure, la CGT est essentiellement intéressée par le rassemblement pour le changement.

Georges Séguy s'en explique à l'issue des débats du Congrès de 1969 : *« Nous parlons des événements du printemps 1968, non pas avec cette sorte de ferveur religieuse, pseudo-révolutionnaire de ceux qui n'en ont gardé que le souvenir d'une excitation exceptionnelle, mais pour en tirer les enseignements nécessaires à la poursuite de notre combat. Nous ne sommes pas des rêveurs ! Le principal de ces enseignements est qu'il n'y a pas de victoire possible sans unité, unité des forces syndicales, unité de toutes les forces ouvrières et démocratiques ».* Il écrira plus tard : *« Si mai 68 a laissé, dans les milieux patronaux et politiques de droite, d'amers souvenirs, ce n'est pas seulement en raison du prix qu'ils ont dû payer la reprise du travail, c'est aussi et probablement surtout, parce que ce nouvel affrontement*

entre les deux grandes classes de la société a rapproché l'échéance des grands changements. »[11]

C'est bien pour réaliser ces grands changements qu'en 1969 comme en 1967, mais aussi comme en 1968 où elle réclamait un gouvernement populaire, la CGT met toutes ses forces dans la bataille pour la réalisation d'un Programme commun de gouvernement.

Pour la victoire du Programme commun

En 1972, la CGT tient son Congrès à Nîmes, deux mois avant la signature du Programme commun de gouvernement. Rien n'est joué pourtant et l'essentiel des débats est axé sur cet objectif. Le document d'orientation dans une partie intitulée « *Pour une démocratie économique et politique* » reprend les grandes lignes du texte de 1971. Il trace d'emblée une frontière entre lutte revendicative et action pour un changement de société. La lutte revendicative obtient des résultats mais ceux-ci « *sont sans cesse remis en question en raison de la nature même du régime capitaliste. La lutte ne peut, par elle-même, changer cet état de choses. Elle s'attaque aux effets et non aux causes* ».

La répartition des tâches est claire : le syndicat lutte contre les conséquences de l'exploitation capitaliste, l'action politique a pour objet de la supprimer. Le syndicat peut en affirmer la nécessité, participer à l'élaboration de propositions relevant de sa compétence, mais ne peut en aucun cas jouer le rôle d'acteur principal.

La CGT fixe donc elle-même les limites de l'action syndicale à laquelle elle accorde l'intérêt d'élever la conscience des travailleurs pour le changement. Au fond, sans aller jusqu'à définir l'action syndicale comme étant d'essence réformiste, elle reconnaît que la réalisation de la partie la plus révolutionnaire de son orientation ne lui appartient pas vraiment.

Le Congrès précise le document de 1971, en établissant notamment la liste des branches d'activité à nationaliser. A une différence d'appellation près, la liste est rigoureusement identique à celle établie par le

---

11. Georges Séguy, *Le mai de la CGT*, Julliard, 1972.

Parti communiste dans son programme « *changer de cap* »[12] ce qui n'est pas absolument étonnant dans la mesure où les deux organisations se prononcent pour la nationalisation des secteurs clés qui dominent alors l'économie du pays.

Les similitudes déjà soulignées se font plus apparentes dans des textes plus détaillés. Tout ce passe comme si, partageant les options essentielles du Parti communiste, la CGT n'avait pas cru devoir développer plus avant ses propositions. On serait tenté d'évoquer la pure et simple courroie de transmission. La réalité est beaucoup plus complexe. A y regarder de près, la situation s'inverse à propos des questions sociales : le projet de programme de gouvernement du Parti communiste reprend les grandes revendications de la CGT. On assiste donc beaucoup plus une sorte de partage des tâches *naturel* au sein du courant révolutionnaire entre le syndical et le politique sans domination obligatoire de l'un sur l'autre : la CGT reconnaît la compétence du Parti communiste en matière de changement politique. Le Parti communiste reconnaît celle de la CGT sur le plan social. On verra d'ailleurs quelques mois plus tard la CGT mettre son programme entre parenthèses au profit de celui des partis de gauche. Ce qui est donc en question ici beaucoup plus que le seul rapport au Parti communiste français, c'est la rencontre des champs d'action politique et syndical.

Peu de temps après, en effet, le Programme commun de gouvernement devient la référence de la CGT. Le Congrès de 1975 rompt avec la tradition inaugurée en 1967 qui présentait un projet économique et social général.

Son programme se résume en deux lignes : « *L'essentiel du point de vue des intérêts de classe des travailleurs – et par conséquent du point de vue de la CGT – est dans l'application des mesures prévues par le Programme commun de gouvernement* ». Les précisions qui viennent ensuite n'en sont que des extraits.

Quant au programme d'action, les revendications de caractère économique et social qu'il comporte sont situées dans l'immédiat. La seule

12. *Changer de cap (pour un gouvernement démocratique d'union populaire)*, Editions Sociales 1971 – Programme adopté en octobre 1971 par le Comité central du Parti communiste et diffusé afin de faire pression sur l'aboutissement et le contenu d'un Programme commun.

nationalisation évoquée est celle des secteurs pétroliers, directement liée à la crise pétrolière et s'adresse au gouvernement en place.

« Nous mettrons dit Georges Séguy dans le rapport d'ouverture, *toute notre autorité et toute notre énergie au service de la victoire ».*

La promesse n'est pas vaine, elle n'est d'ailleurs qu'un rappel. Depuis 1972 toutes les forces de la CGT sont investies dans l'action pour la victoire du Programme commun. En 1974 même, fait unique dans la vie de l'organisation, des dirigeants confédéraux, des responsables fédéraux sont mis à la disposition des Unions départementales pour mener campagne dans les entreprises pour le candidat de l'union de la gauche et du Programme commun. Pour la CGT il ne s'agit pas de confusion des genres mais de la défense des revendications sociales contenues dans ce programme, correspondant à celles qu'elle avait elle-même élaborées. Certes la lutte syndicale s'est déportée vers les urnes mais le Programme commun de gouvernement comporte bien des revendications soutenues par la CGT depuis des décennies parfois. Sans doute la CGT n'a-t-elle pas participé comme elle le souhaitait à l'élaboration du programme mais il suffit de comparer le contenu social de celui-ci et le programme d'action de 1972 pour percevoir les influences évidentes qu'elle a exercées. L'exemple des salaires est particulièrement parlant : la plupart des revendications défendues par la CGT sont contenues dans le texte des partis de gauche, qu'il s'agisse de la progression du pouvoir d'achat, des bas salaires, du SMIC, de la remise en ordre des grilles. Même le chiffre des plus bas salaires est emprunté à la CGT qui revendique alors qu'aucun salaire ne soit inférieur à 1 000 F.

On pourrait énumérer les grandes têtes de chapitre et y trouver les mêmes emprunts concernant les conditions et le temps de travail, les retraites, l'emploi, la formation, la santé, la protection sociale.

Lorsque la CGT affirme que la victoire du Programme commun de gouvernement serait le plus grand succès revendicatif jamais obtenu, elle a en principe raison. Il restait à s'assurer que les salariés étaient prêts à payer de leur personne pour qu'il en soit bien ainsi. L'avenir devait prouver que ce n'était pas le cas.

Échec et traumatisme

Savoir qui porte la responsabilité de la rupture du Programme commun n'est pas notre objet. Le fait que la CGT ait participé à la campagne pour son actualisation n'est pas déterminant. Ce qui est certain c'est que l'accord, conclu par des partis politiques, s'est défait pour des raisons politiques, qu'il s'agisse de l'équilibre interne de la gauche ou de l'ampleur des changements à opérer. En tout état de cause, la CGT, seule organisation syndicale à soutenir le programme sans en être partie prenante a subi la rupture. Intervenant en septembre 1977, confirmé par les élections de mars 1978, l'échec du Programme commun de gouvernement est aussi l'échec d'une stratégie syndicale.

Dessaisie de son programme et surtout de toute réflexion propre, la CGT favorise les actions revendicatives très globalisantes, entraînant avec elle la majorité du mouvement syndical bientôt contraint par l'événement à des refontes doctrinales profondes. Le traumatisme est particulièrement fort parmi les militants de la CGT dont la référence depuis près de quinze ans s'écroule subitement. Ayant elle-même sous-estimé la portée de l'action syndicale, la CGT devra patiemment reconstruire ses repères, reprendre l'examen du champ du syndicalisme, du caractère des revendications. Elle le fera dans les congrès suivants, non sans laisser une part non négligeable de ses forces sur le bord du chemin. Quelles que soient les causes plus générales de la crise qui affecte la CGT à cette époque[13], la chute des effectifs qui s'amorce, dès 1978, est manifestement liée au choc subi par les syndiqués CGT mais aussi par les salariés au moment de l'échec du Programme commun de gouvernement. La rupture politique aura des répercussions de long terme sur l'unité syndicale, les regards portés sur la société se faisant de plus en plus divergents et la CGT échaudée gardant longtemps une forte suspicion à l'égard des accords de sommet fussent-ils syndicaux et limités au niveau de l'entreprise.

---

13. Se reporter à ce propos à l'analyse de René Mouriaux dans, *La CGT crise et alternatives* - Guy Groux et René Mouriaux, Economica, 1992.

CHAPITRE V
L'UNITÉ CONFLICTUELLE

Présentant le texte de 1971 *« Pour un syndicalisme démocratique »*, Edmond Maire précise :

> *« Nous ne nous illusionnons pas au point de croire que le but immédiat du débat est l'unité organique. La nécessité reconnue de part et d'autre d'une telle confrontation montre, que malheureusement, les conditions de cette unité ne sont pas remplies actuellement. »*

Quelques mois plus tard, au Congrès de Nîmes, Georges Séguy confirme :

> *« Nous continuons à penser que les différences d'ordre idéologique philosophique ou religieux ne sont pas incompatibles avec le rassemblement de tous les travailleurs au sein d'une centrale syndicale unique.*
> *Par contre, nous attachons à juste titre et compte tenu de l'expérience du passé, beaucoup d'importance aux problèmes fondamentaux d'orientation, de programme et de finalité de l'action syndicale...*
> *... Nous ne saurions sous-estimer le chemin qui reste à parcourir pour que tous ceux qui sont concernés par une telle perspective d'unité soient acquis à de tels principes et à de tels buts »*[1]. (les

1. 38e Congrès national de la CGT, Palais des Congrès de Nîmes 18-22 avril 1972.

principes évoqués sont le syndicalisme indépendant, démocratique et de masse, les buts sont l'anti-capitalisme et le socialisme).

Ces deux citations montrent l'importance que revêtent les orientations doctrinales dans les déterminants de l'unité. Elles dessinent en même temps la tendance de la période au recul de l'unité organique dans les objectifs de court terme au profit de l'unité d'action. Des velléités de création d'une grande centrale réformiste concurrençant la CGT auront bien lieu mais se heurteront à la crainte de liens ultérieurs avec le *syndicat communiste.* La progression de l'unité d'action sera très liée aux évolutions des orientations fondamentales des partenaires, jalonnée par les accords CGT-CFDT à partir de 1966. L'opposition à la politique économique et sociale de De Gaulle, à la guerre d'Algérie et aux tentatives de coup de force vont pourtant fédérer assez tôt les forces syndicales, associées parfois aux partis politiques.

Les premiers pas

Le tout récent pouvoir gaulliste occasionne la première manifestation unitaire puisque c'est contre la *« politique antisociale du gouvernement »* que CGT et CFTC appellent à une journée d'action le 19 mars 1959.

On est pourtant bien loin encore du rapprochement des deux centrales : la CFTC reproche à la CGT sa dépendance à l'égard du Parti communiste tandis que la CGT fait grief à la CFTC de ses liens avec l'Eglise.

L'organisation du *syndicat unique de la classe ouvrière* continue à prendre une place importante dans les textes de la CGT avec la volonté de revenir à la situation d'avant 1948. La relance au Congrès de 1959 des propositions du MSUD[2] par Aimé Pastre permet de clarifier les

2. *Mouvement pour un syndicalisme unifié et démocratique* créé, en 1957, à l'instigation du Syndicat National des Instituteurs, par Denis Forestier, secrétaire général du SNI, Roger Lapeyre, secrétaire général de la fédération des transports FO et Aimé Pastre, secrétaire général du syndicat du personnel pénitentiaire CGT. Il se prononce pour la réunification intégrale comportant la reconnaissance des tendances et le non cumul des mandats politiques et syndicaux. Condamné par les directions de la CGT et de FO, il s'éteindra en 1961.

positions concernant les conceptions d'organisation de cette centrale unifiée. Benoît Frachon est très explicite :

> « *Nous contestons qu'une organisation syndicale unifiée, ouvrant largement ses portes à tous les travailleurs, avec leurs diverses conceptions politiques et religieuses, puisse avoir comme mission d'affronter les thèses de chacun d'eux et de débattre de leurs divergences doctrinales et naturelles.* »[3]

Evoquant la première période de réunification, il rappelle dans sa réponse aux interventions :

> « *Quand nous n'étions pas d'accord, nous le disions ouvertement. Et jamais ne nous est venu à l'esprit d'organiser des fractions que nous avions condamnées.* »

Il précise encore :

> « *Quand on nous dit : les fractions et les tendances ce sont des choses différentes. Allons donc ! Je l'ai déjà écrit et le dirai à nouveau : la tendance admise sera la sienne. Et les autres seront les fractions.* »

Malgré de profondes divergences entre organisations, l'action se développe au cours des années suivantes. C'est encore un élément extérieur à l'action sociale qui en est le moteur : la mobilisation pour la paix en Algérie et la défense de la démocratie réunit à plusieurs reprises la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF au cours des années 1960 et 1961 (FO lance même un appel parallèle le 1er février 1960 lors de l'arrêt de travail d'une heure s'opposant à la *semaine des barricades* d'Alger).

L'année 1963 est marquée par la grève des mineurs longue, difficile mais unitaire, l'ensemble des fédérations CGT, CFTC, FO et même CGC y étant engagées. Au plan national FO refuse, pour de traditionnelles raisons de voisinage non désiré, de participer à la solidarité et aux actions de soutien aux mineurs. C'est le premier grand échec social de de Gaulle contraint au recul sur les salaires.

---

3. Benoît Frachon : Rapport d'activité. 32e Congrès National d'Ivry 14-19 juin 1959. Compte rendu *in extenso* des débats, Editions de la CGT, 1959.

L'ampleur du mouvement, son succès, la force de l'unité qu'il traduit ne sont sans doute pas étrangers à l'évolution puis au rapprochement des centrales syndicales tout du moins de deux d'entre elles.

Le Congrès de la CGT en 1963 marque, sur ce plan, une ouverture manifeste. Les critiques à l'égard des autres organisations ne sont pas renouvelées, non plus que le traditionnel rappel historique de la responsabilité de la scission. La volonté d'unité n'a pas le caractère formel des Congrès des années 1950. Il est vrai que le climat politique s'est également modifié après les élections législatives de 1962. L'intervention de Henri Martel, président de la fédération des mineurs, est assez significative à cet égard. Evoquant une manifestation unitaire à Lens en présence du Parti communiste et du Parti socialiste, il parle d'un signe de profond changement politique auquel aspire le peuple[4].

Le Congrès de la CFTC de 1964 débouchant sur le changement de sigle marque, lui aussi, une évolution importante, voire une rupture dans la conception des rapports avec les autres organisations. Le dogme du pluralisme syndical est officiellement abandonné. Cette question se situe d'ailleurs au centre des débats et sera la cause de la scission puisque Jacques Tessier refuse l'idée qu'un courant marxiste et un courant chrétien puissent un jour se mêler.

Le temps n'est pourtant pas encore à une alliance privilégiée entre la CGT et la CFDT (CFTC), ni au Congrès de la CGT appelant à l'unification syndicale avec une insistance plus particulière auprès de la FEN et de FO, ni à celui de la CFTC en mutation où l'unité organique avec la CGT n'est envisagée que sous réserve d'un abandon de la conception léniniste du syndicat. Comme l'évolution de la CGT est lente, selon elle, on n'est pas à la veille d'un tel événement. La CFTC-CFDT n'a sans doute pas une vision de la CGT aussi diabolique que FO mais le Congrès extraordinaire ne la conçoit pas moins comme l'instrument du Parti communiste (même si cette affirmation se réfugie derrière une citation de Jean Boissonnat).

---

4. 34e Congrès de la CGT. Saint-Denis, 12-17 mai 63. Compte rendu *in extenso* des débats. Editions CGT, 1963.

Pour un grand syndicat réformiste

Le rejet d'un pluralisme de principe ouvre à la CFTC-CFDT la perspective de créer une grande centrale démocratique capable de disputer à la CGT sa domination sur le mouvement social. Dès 1962, des commissions de travail CFTC-FO sont mises en place afin de recenser les convergences. L'ambition d'Eugène Descamps est de fusionner les deux organisations dans une centrale qui s'ouvrirait ensuite à la FEN.

> « *Si la CGT n'évolue pas* explique Eugène Descamps dans Militer à propos de cette nouvelle centrale *elle a quand même, à côté d'elle, une organisation presque de son poids et qui peut mener une vraie politique contractuelle, proposer des orientations de caractère socialiste, entraîner les travailleurs, obliger la CGT à modifier son attitude sur certains points.* »

FO n'est pas hostile *a priori* à un rapprochement avec la CFTC. Bothereau, au Congrès de 1961 évoque des rapports cordiaux avec la centrale chrétienne. « *Nous ferons avec elle,* dit-il, *ce que nous pourrons quand nous le pourrons.* »[5] Mais il ne semble pas qu'il perçoive l'ampleur des changements en cours et la dangereuse concurrence en train de se profiler. Il parie par exemple que la perte du *C* n'interviendra pas avant dix ans.

Les rencontres CFDT-FO se poursuivront à un rythme mensuel durant un an après le Congrès de 1964. Elles se heurtent en définitive à l'obstacle de la CGT : FO partageait en principe la volonté de créer une « *grande centrale démocratique face à la CGT communiste* » comme elle le dira à son Congrès de 1966 mais n'a jamais obtenu, ni avant ni après 1964, de réponse claire sur les rapports avec la CGT. C'est la raison fondamentale de l'échec, mais non la seule. FO est agacée par les prétentions de la CFTC puis de la CFDT à jouer un rôle charnière dans la vie politique du pays comme elle a commencé à le faire en 1960 à propos de l'indépendance algérienne avec un zèle de prosélyte. Elle est très méfiante à l'égard de son évolution. Supputant les chances des

---

5. 7e Congrès confédéral Force Ouvrière 1961 - 22-25 novembre 1961. Compte rendu sténograhique des débats, *Force ouvrière Informations.*

progressistes au Congrès de 1964, elle écrit : « *à supposer qu'elle s'approche de la CGT, elle amenuiserait le syndicalisme libre. A supposer qu'elle vienne vers nous, elle imprimerait une certaine modification de notre pensée.* »[6] Elle persiste surtout, après le Congrès construisant la CFDT, à sous-estimer l'ampleur des changements en cours et leur impact parmi les salariés. Elle doute par exemple de la déconfessionnalisation réelle et estime qu'une partie des troupes ira rejoindre la CFTC maintenue, lui laissant le champ libre sur le terrain du syndicalisme réformiste.

La CFDT de son côté n'entend pas s'enfermer dans une unité limitée à une organisation dont le goût pour l'action est extrêmement tiède. On assiste là à une inversion : la continuatrice de la CFTC prône l'unité organique tandis que l'héritière des confédérés s'accroche au pluralisme. La CFDT adopte alors une attitude hésitante : elle se veut partisane de l'unité d'action mais se refuse à jouer « *un rôle de courroie de transmission et de force d'appoint*[7] ». Elle souffre encore d'un complexe d'infériorité à l'égard de la CGT et craint d'être entraînée dans une voie qu'elle n'aurait pas choisie[8]. Il est vrai que le ton n'est guère amène du côté de la CGT qui apprécie peu les motivations des tentatives de rapprochement CFDT-FO. Quelques mois avant, au 35ème Congrès de la CGT, Georges Séguy, encore secrétaire général des Cheminots, mais bénéficiant d'une incontestable autorité, parle des dirigeants de « *FO, CFTC, CFDT aussi hostiles à la réunification syndicale précisément parce qu'ils acceptent de servir de courroie de transmission à l'idéologie de collaboration de classe dans le mouvement ouvrier*[9] ».

C'est pourtant, en novembre 1965, au cours de son Congrès que la CFDT fait le pas, se prononçant pour des actions communes avec les

---

6. 8e Congrès confédéral Force Ouvrière 21 au 23 novembre 1963. Rapports *Force Ouvrière Informations* n° 132, octobre-novembre 1963.

7. 33e Congrès national, 11 au 14 novembre 1965.

8. Gilbert Declercq, *Syndicalisme en liberté*, Seuil 1974, évoquant cette époque parle de la peur viscérale d'être grignoté ou débordé par la CGT de la part de certains militants. « *En pareil cas, on vient à l'unité d'action avec des complexes d'infériorité, on se fait posséder parce que la CGT impose ses positions.* »

9. 35e Congrès national - Compte rendu *in extenso* des débats, Ivry sur seine, 1965, Editions CGT 1965.

autres organisations syndicales sur la base d'accords au plus haut niveau : son ambition d'une grande centrale réformiste reculait, la politique contractuelle était bloquée ; pour contraindre le patronat et le gouvernement à négocier, il fallait s'engager dans l'action. Un mois après a lieu la première rencontre CGT-CFDT.

L'unité concurrentielle

Le premier accord CGT-CFDT est signé le 10 juin 1966. Il porte sur des objectifs d'action précis concernant le pouvoir d'achat et les conditions de travail, la défense de la sécurité sociale, le droit syndical, le recul des dépenses improductives, la garantie du droit à l'emploi, la fiscalité.

Pour la première fois dans la longue histoire du mouvement syndical, deux confédérations définissent des revendications communes assorties de décisions d'action sans se fixer comme terme l'unité organique. L'événement est historique, il donne d'ailleurs lieu à une sorte de cérémonie de signature assez solennelle. Mais aucun des deux protagonistes n'envisage un développement basé sur des relations binaires. L'un et l'autre insistent au lendemain de l'accord sur la volonté de le voir étendu aux autres organisations, FO et FEN particulièrement. Par tradition anticléricale de la part de la FEN, par anticommunisme de la part de FO, pour ne rien dire du refus pur et simple de l'action de la CFTC et de la CGC, l'unité d'action demeurera limitée au plan confédéral à la CFDT et à la CGT.

Les motivations des deux partenaires ne sont pas forcément identiques. Pour la CGT la démarche est constante : l'unité favorise l'action, l'action favorise la prise de conscience dans l'esprit des salariés de l'utilité de la lutte des classes et du changement de société. Elle s'inscrit donc à cette époque parmi les éléments essentiels de sa stratégie. Elle doit disposer dans cette unité d'une position dominante en raison de son antériorité dans la lutte des classes. Georges Séguy le dira clairement à l'occasion d'une de ces multiples passes d'armes que connaîtront les relations des deux centrales :

« Nous ne prétendons pas que la CFDT a tout à apprendre de nous et nous rien d'elle. Mais il faut bien admettre que l'expérience syndicale que la CGT porte en elle repose sur une longue pratique de lutte de classes et qu'il ne saurait être question pour nous d'édulcorer les principes de classe sur lesquels se fonde notre orientation sous prétexte de faciliter les rapprochements intersyndicaux. »[10]

La CFDT malgré l'échec de la grande centrale réformiste qui resurgira d'ailleurs régulièrement de ses cendres, n'en continue pas moins à souhaiter un rééquilibrage des forces syndicales de même type que celui qui se dessine au plan politique. Ses dirigeants n'en feront jamais mystère. Elle a certes profondément modifié ses conceptions du syndicalisme, mais elle manque de militants et d'organisations aguerris, son engagement dans la lutte de masse est fort récent. Elle a besoin de s'affermir, de se frotter à un syndicaliste plus expérimenté afin de renforcer sa force et son audience. Edmond Maire devait reconnaître plus tard que la CFDT avait sur ce plan largement bénéficié de l'unité d'action. Il écrit notamment dans *la CFDT d'Aujourd'hui* : *« L'essentiel, c'est que les militants de la CFTC puis de la CFDT aient accepté la confrontation avec une organisation disciplinée, encadrée, structurée et qu'ils aient beaucoup appris »*.

Les effets de l'accord de janvier 1966 sont, en tout cas, manifestes : en 1966 et 1967 les journées d'action ou de grève générale communes, les semaines revendicatives se succèdent. Le 17 mai la CGT et la CFDT entraînent le cartel FO des Fonctionnaires et la FEN contre la procédure Touté-Grégoire. Les actions d'entreprises sont nombreuses (chantiers navals de Saint-Nazaire, Berliet, Rhodiaceta, Dassault...), les luttes unitaires se diversifient au niveau des branches, des régions. La campagne des élections législatives n'empêche pas la tenue d'une journée d'action à contenu très politique en février. Ce développement n'est pas exempt de difficultés : des grèves sauvages, des affrontements violents opposent souvent les nouveaux venus dans la classe ouvrière au patronat et aux forces de l'ordre, notamment dans l'ouest.

---

10. 39e Congrès national. Le Bourget 22 et 27 juin 1975. Compte rendu *in extenso* des débats. Editions CGT 1975.

Malgré quelques heurts liés aux conceptions de l'action, les rapports entre les deux organisations sont bons. Chacun pourtant n'en attend pas les mêmes retombées. Pour la CGT la liaison entre unité syndicale et union politique est évidente. Dans une tribune libre du journal *Combat,* Georges Séguy insiste au lendemain de la signature de l'accord *sur « la tenace volonté populaire qu'il traduit »* et le lie au *« succès des forces ouvrières et démocratiques »* à l'élection présidentielle.[11] La CFDT associe ses efforts pour une présence accrue sur la scène sociale à la fortification de la gauche non communiste, comme le précise Eugène Descamps au 34e Congrès : *« Nous avons intérêt à ce que la gauche politique non-communiste renforce son unité, définisse avec courage un programme crédible d'une gauche moderne qui entend gouverner et se donner les moyens et le dynamisme nécessaire pour s'imposer comme l'élément moteur et novateur de la gauche. »*[12] Il insiste par ailleurs sur l'aspect circonstanciel de l'unité qui n'est pas un but mais un moyen : *« cette action commune n'est pas l'antichambre de l'unité organique ».* Or rien n'indique que la CFDT ait abandonné ses objectifs dans ce domaine, mais dans une autre configuration : la grande centrale réformiste n'est empêchée de voir le jour qu'en raison de l'obstination de FO. S'enfermant dans son isolement, celle-ci critique la *« gymnastique désastreuse »* issue de l'accord CGT-CFDT. *« Il faut préserver notre maison... La campagne en cours, dont l'accord CGT-CFDT est un aspect, ne tend, soyez-en convaincus, qu'à notre dislocation »*[13]. Des voix discordantes apparaissent pourtant dans le choeur de lamentations anti-unitaire, celle de Marc Blondel notamment, alors responsable de la fédération des Organismes Sociaux, qui juge la position confédérale rétrograde : *« Notre position était d'être dans ce concert ».* S'opposant à la politique contractuelle pratiquée par FO, il s'avance par ailleurs sur un terrain particulièrement sensible : *« Il n'est pas raisonnable de dire que la CGT est communiste ».* Cette opposition, la participation d'organisations de FO à certaines initiatives de la CGT et de la CFDT ne

---

11. Combat du 26 janvier 1966 reproduit par *Le Peuple* n° 475 du 16 au 28 février 1966.

12. 34e Congrès de la CFDT - 9 au 12 novembre 1966, *Syndicalisme* n° 1162 du 16 novembre 1967.

13. 9e Congrès confédéral de Force Ouvrière, 13 au 16 avril 1966. Compte rendu sténographique des débats. *Force Ouvrière Informations*, n° 162, juillet 1966.

suffisent pourtant pas à peser sur la position confédérale. L'accord demeurera bilatéral. Son existence, il est vrai, sera d'assez courte durée.

Le mouvement de grèves de mai-juin 1968 donne lieu à un véritable paradoxe : aggravant les dissensions politiques, il fait voler en éclat l'accord de 1966. Pourtant et malgré des divergences de plus en plus évidentes sur les revendications notamment salariales, les organisations syndicales, FO comprise, sont contraintes à l'unité dans les entreprises en lutte.

Nouvelle société et politique contractuelle

Si 1968 marque des avancées sociales importantes, l'échec politique est patent. Après son élection, Georges Pompidou ne se laisse pas illusionner par le raz-de-marée réactionnaire. Avec Chaban-Delmas il profite du désarroi pour enfoncer le coin de la division parmi les organisations syndicales et empêcher le renouvellement d'explosions sociales de l'ampleur de celle de 1968.

La *nouvelle société* est un projet cohérent impulsé par Jacques Delors, conseiller de Chaban-Delmas et militant connu de la CFDT. Il s'agit, de l'aveu de son promoteur[14], d'adapter les structures et les mentalités demeurées pré-industrielles, à une *France industrielle et bientôt post-industrielle.* Il entend être pragmatique, briser les pesanteurs idéologiques, revoir les rigidités hiérarchiques, décentraliser les structures des entreprises *« afin d'éviter que tout conflit tourne en guerre de religion ».*

La pièce maîtresse est constituée par *« les contrats de progrès »,* sortes de conventions salariales courant sur plusieurs années, entravant les signataires syndicaux dans leur possibilité d'impulser des actions revendicatives. Jacques Delors veut désengager l'Etat, rendre aux entreprises publiques leur liberté de négociation, ce qui les conduira en première ligne de cette nouvelle conception de la politique contractuelle.

Le projet séduit bien entendu FO mais aussi la CFDT qui y retrouve un certain nombre de ses préoccupations. Elle appose sa signature sur

---

14. Jacques Delors, *La nouvelle société* - Revue *Preuves,* 2e trimestre 1970.

des contrats de ce type à EDF-GDF, à la SNCF, dans la Fonction publique.

Cette caution apportée à une tentative de fusion entre libéralisme et réformisme est d'autant moins faite pour resserrer les liens entre CGT et CFDT qu'elle s'accompagne de positions politiques centristes et des comportements aventuristes et opportunistes dans les luttes. CFDT et FO se rapprochent. Des rencontres existent depuis mai 1967 et se poursuivent jusqu'en 1969. En janvier 1969, Eugène Descamps se félicite des initiatives de rapprochement entre les deux centrales : *« La CFDT a toujours souhaité que les syndicalistes démocrates travaillent ensemble, unissant leurs forces. Le Congrès d'évolution de 1964 avait lancé un appel en vue de la réalisation d'une grande centrale démocratique. Ceci est toujours valable. »*[15]

Les rencontres confédérales sont relayées au niveau des régions et fédérations. Elles permettent généralement de dégager des conceptions communes. C'est le cas jusqu'en mars 70 à l'échelon confédéral.

L'obstacle vient encore une fois du refus de FO de se laisser entraîner, de près ou de loin, *« et même par personne interposée »* à des unités d'action avec la CGT. *« Elle s'approche de nous (la CFDT), se dit libre comme nous mais hélas cherche à nous poignarder »* dit même un intervenant au Congrès qui se tient en mars[16]. Ce second échec d'une coalition réformiste et celui de la *nouvelle société* dont l'illusion aura été éphémère conduisent la CFDT à radicaliser ses positions.

L'unité reconduite

La préparation du Congrès de 1970 ne laisse pourtant pas présager une volonté de rapprochement avec la CGT. Un document d'introduction aux travaux présente une vision assez pessimiste des rapports entre organisations syndicales même si la nécessité *d'alliances* est admise. *« Nous sommes loin de la CGT* « dit le texte *sur ces problèmes essentiels*

---

15. Eugène Descamps, interview à *Syndicalisme*, 5 mars 1969.

16. Intervention de Frezzato de l'Union départementale des Ardennes. X[e] Congrès confédéral Force Ouvrière 18-21 mars 1969. Compte rendu sténographique des débats, Editions de la Confédération Force Ouvrière, 1969.

de démocratie, de structure de la société de demain et il n'apparaît guère que la CGT soit disposée dans un délai prévisible, à modifier quelque peu la rigidité de ses positions. »[17]

Concernant l'action revendicative elle-même, Eugène Descamps constate au Congrès « *que les rapports syndicaux sont détériorés, que le climat unitaire n'existe pas dans de nombreux secteurs* » et fait part de la réticence des militants à la reprise d'une action commune avec la CGT.

C'est pourtant ce Congrès, et les options qu'il prend sur le changement de société, qui va permettre le rapprochement entre les deux centrales. Une plate-forme commune est adoptée le 1er décembre 1970 portant sur les salaires, les retraites, l'heure d'information syndicale, la durée du travail et l'emploi. La déclaration est complétée par un appel aux organisations fédérales et régionales à se rencontrer pour compléter les objectifs revendicatifs et soumettre aux salariés les propositions d'action.

La partie concernant les salaires prévoit un projet commun de grille hiérarchique et une augmentation pouvant être différenciée. Des divergences importantes demeurent pourtant sur ce point, sur la fiscalité mais aussi et surtout sur la tactique des luttes : la CGT reproche toujours à la CFDT de cautionner des actions aventuristes et celle-ci accuse sa partenaire d'être animée de soucis directifs. CGT et CFDT ont par ailleurs deux approches différentes des rapports qu'elles doivent entretenir. Deux formules s'opposent : « *Eliminons ce qui nous divise pour ne garder que ce qui nous unit* » propose la première à la seconde qui rétorque : « *Agissons ensemble sur ce qui nous unit et débattons publiquement de ce qui nous divise* ». Apprécier celle qui l'a réellement emporté s'avère difficile. Le débat public a lieu à partir des documents de 1971[18] mais se concrétisera le plus souvent par des oppositions politiques entre partisans du Programme commun et du socialisme

---

17. Perspectives et Stratégie de la CFDT - Inventaires des problèmes. *Syndicalisme*, document spécial du n° 1247, 3 juillet 1969.

18. La CFDT répond au document de la CGT que nous avons évoqué dans le chapitre précédent par un texte adopté par son conseil national en octobre *pour un socialisme démocratique* où elle réitère les positions du Congrès de 1970 et critique celles de la CGT. *Syndicalisme* n° 1366, novembre 1971.

démocratique allant jusqu'à bloquer totalement l'unité d'action à certaines périodes (fin 1972, début 1973 par exemple). Quant aux dissensions concernant les revendications et l'action, elles prennent la plupart du temps un caractère très conflictuel. L'enrichissement mutuel issu de ces confrontations fut en définitive plus le fruit de l'expérience que du dialogue et de l'écoute réciproque.

> « *Les divergences dont nous discutons,* dit Georges Séguy au Congrès de Nîmes en 1972, *n'ont en vérité rien d'originales. Elles ont toujours séparé quant au fond le syndicalisme de lutte de classe du réformisme.* »[19]

La CGT ne situe donc pas à ce moment la CFDT comme une organisation de classe malgré le Congrès de 1970 mais affirme en même temps que rien ne s'oppose à l'unité d'action entre syndicats de lutte de classe et réformiste.

Quant à Edmond Maire, il blâme la CGT de s'inscrire dans la perspective du Parti communiste et dans une stratégie visant à un rassemblement des mécontents ne tenant pas compte des motivations des différentes catégories[20].

Les deux organisations n'en estiment pas moins l'unité indispensable pour l'action. Comme le précédent, l'accord favorise les luttes, multiples, diversifiées, associant des mouvements d'entreprises, de branche à des journées interprofessionnelles sans amoindrir les désaccords sur les méthodes d'action. Après la longue grève d'octobre 1971 à la RATP, le Comité confédéral national de la CGT adopte un document intitulé « *Pour une action syndicale responsable et efficace* ». Des affrontements publics opposent les deux organisations à l'occasion de différents conflits comme Lip et le Joint Français en même temps que se mènent des campagnes communes à propos du SMIC, des retraites, du droit syndical, de l'égalité des travailleurs français et immigrés, des prestations familiales.

---

19. Georges Seguy - Rapport d'ouverture au 38e Congrès national de la CGT, 18-22 avril 1972. Compte rendu *in extenso* des débats, Editions CGT, 1972.

20. Edmond Maire, rapport général au 36e Congrès confédéral CFDT, Nantes, 30 mai au 3 juin 1973. *Syndicalisme* numéro spécial, supplément au n° 1436 du 15 mars 1973.

Les résultats des élections législatives favorisent des actions coordonnées, très centrées contre le pouvoir politique comme celle du 8 novembre avec la participation de la FEN et l'appui de l'ensemble des partis de gauche, ou du 6 décembre, toujours avec la FEN, contre la vie chère.

Une évolution apparaît, en 1973, au Congrès de Nantes de la CFDT qui condamne les pratiques jusqu'au-boutistes, les conceptions de la lutte pour la lutte et le comportement des groupes d'extrême gauche. Cette correction de la tactique des luttes mais aussi, et surtout sans doute, le résultat de l'élection présidentielle de mars 1974 donnent un nouveau contenu à l'unité d'action concrétisé par un nouvel accord signé le 26 juin de la même année.

Cet accord est le plus complet que les deux organisations aient conclu et manifeste la plus grande entente sur son objet même, l'action commune.

Les objectifs revendicatifs sont beaucoup plus précis et détaillés que par le passé et s'apparentent plus à un véritable programme d'action que les précédents. Il porte sur les grands axes revendicatifs, le salaire et le pouvoir d'achat, les retraites, les conditions de travail, le racisme et le droit des travailleurs immigrés, la santé et la sécurité sociale, les droits syndicaux et les libertés, mais aussi sur les loyers, la fiscalité, les allocations familiales, etc.[21]

Pour la première fois, la déclaration se réfère à des objectifs politiques communs, défendus par le candidat de la gauche à l'élection présidentielle au cours de sa campagne à laquelle les deux organisations ont participé activement. Pour la première fois, l'accord comprend une partie consacrée aux méthodes d'action. Elle précise les conditions de l'action de masse et de la réalisation du rapport de forces le plus favorable, évoque l'adaptation des méthodes d'action à chaque situation, rejette les interventions extérieures au mouvement syndical dans les luttes, les manipulations des délibérations collectives et les comités antisyndicaux irresponsables. La responsabilité des organisations syndi-

---

21. La déclaration commune est publiée dans *Le Peuple* du 16 juillet au 15 août 1974 et dans *Syndicalisme* du 27 juin 1974.

cales est précisément située ainsi que la volonté de voir les salariés participer aux décisions concernant les revendications et l'action.

La déclaration consacre enfin un développement aux conditions du renforcement de l'unité d'action et renouvelle le souhait de l'étendre à l'ensemble des organisations représentatives. Si cet appel rencontre quelques échos du côté de la FEN, il se heurte toujours à l'opposition ferme de FO, même si des débats ont lieu à l'intérieur de l'organisation : une certaine amertume, déjà manifeste au Congrès de juin tenu juste avant l'accord CGT-CFDT, semble atteindre les militants dont certains se demandent s'ils ne sont pas en train de passer à côté de l'histoire[22].

La résonance de l'accord se répercute par contre sur les luttes revendicatives où journées et semaines d'action se conjuguent à nouveau avec des conflits longs et difficiles souvent centrés sur l'emploi : Rateau à la Courneuve, le France, la Néogravure, Chausson, le Parisien Libéré. L'unité porte ses fruits jusqu'en 1977, avec une forte pointe en 1976. A partir d'octobre 1976, la FEN s'associe souvent aux initiatives CGT-CFDT.

Ces trois années sont sans conteste possible les plus fructueuses de la période d'unité d'action entre les deux confédérations. Enumérer les expressions et les initiatives communes nécessiterait un véritable catalogue. Les relations ne sont pourtant pas toujours au beau fixe. La participation de la CFDT aux *Assises du socialisme,* sa volonté de contribuer à *« la constitution d'une grande force politique socialiste autogestionnaire »* encore rappelée au Congrès de 1976, ne sont pas pour rapprocher les conceptions de fond. En juin 1977, le Conseil national de la CFDT adopte une *« plate-forme de revendications et d'objectifs immédiats »* se situant ouvertement dans la préparation des élections législatives de 1978.

L'objectif de la CFDT est de présenter une série de mesures immédiatement applicables après la victoire de la gauche dont elle ne semble pas douter à ce moment, tout en maintenant son refus d'une référence au programme commun des partis de gauche. La CGT y répond quelques

---

22. Un débat a notamment lieu au Congrès de juin 1966 à l'instigation de membres du CERES (tendance du PS) sur la responsabilité de Force Ouvrière dans les quelques dizièmes de points qui ont manqué à François Mitterrand pour assurer la victoire de gauche.

jours après en publiant « *les solutions et propositions de la CGT* » dont Edmond Maire critique immédiatement la démarche :

> « ... *Notre plate-forme est bâtie sur des priorités. Cela veut dire que nous avons été obligés de nous livrer à des choix sévères et explique que les mesures que nous avançons ne représentent en nombre que le dixième peut-être des mesures de la CGT.*
>
> *De son côté, la CGT s'est contentée d'actualiser la plate-forme revendicative de son dernier Congrès. Elle n'a rien éliminé. Au contraire, elle a rassemblé toutes ses revendications.* »[23]

L'apparent dialogue qui s'instaure masque des approches très différentes. Des groupes de travail ne s'en mettent pas moins en place.

Henri Krasucki qui dirigeait les délégations de la CGT énumère dans un livre qu'il publie en 1980[24] les convergences nombreuses qui s'en dégagent : « *La politique salariale, la hiérarchie, la politique économique et industrielle, le rôle des syndicats, leurs rapports avec les partis et le gouvernement, la gestion des entreprises et de l'économie, l'autogestion et la gestion démocratique, le pouvoir économique et la propriété des grands moyens de production, les nationalisations, la démocratie politique...* »

La CFDT se refuse pourtant à établir un bilan public des rencontres qui cessent d'ailleurs à l'automne. Ces discussions se déroulent en même temps que celles que mènent les partis de gauche sur l'actualisation du Programme commun. Leurs échecs sont également simultanés.

On peut dater de ce moment la fin de la grande période de l'unité d'action : il y aura encore une journée de grèves le 1er décembre, mais l'action revendicative ralentit dans les derniers mois de 1977. Les deux organisations réaffirment le 11 janvier 1978 leur volonté d'action commune sans qu'aucune disposition concrète soit pourtant retenue. L'année 1978 voit encore de nombreuses luttes localisées se dérouler mais sans impulsion d'ensemble des deux organisations. Un dernier accord intervient le 17 septembre 1979. Ses objectifs revendicatifs sont réduits à trois thèmes : l'augmentation des bas salaires et du SMIC, la

---

23. Interview d'Edmond Maire paru dans *Syndicalisme* du 30 juin 1977.
24. Henri Krasucki, *Syndicats et unité*, Editions Sociales, 1980.

réduction du temps de travail vers les 35 heures, le droit d'expression des travailleurs[25]. Malgré l'affirmation *« qu'il n'y a rien de plus urgent et important aujourd'hui que l'action »*, il ne donne lieu à aucune décision commune au plan confédéral et en inspire bien peu à d'autres niveaux.

Dès la fin de 1977 les deux organisations amorcent un changement de stratégie. La CGT prépare la révision critique de cette période, qui commencera avec le 40e Congrès de la fin 1978. Quant à la CFDT, elle publie dès décembre dans *Syndicalisme* des extraits du rapport que présentera Jacques Moreau au Conseil national de fin janvier. Si le Conseil refuse de l'approuver, son contenu est repris par le Bureau national qui se réunit au lendemain de l'échec de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Il est confirmé à une écrasante majorité au Congrès de Brest. Le tournant stratégique que la CFDT a appelé *recentrage* avant de le baptiser *resyndicalisation* est donc opéré très tôt. Malgré la volonté affirmée par les uns et les autres, malgré les déclarations qui tenteront d'en maintenir l'illusion, l'unité d'action est moribonde dès la fin de l'année 1977.

Une unité féconde

Nous ne prétendons pas tirer les leçons de la période mais tenter de percevoir ce que les rapports instaurés entre les trois principales organisations syndicales apportent à chacune d'elle et à l'ensemble du mouvement social.

Le premier constat apparent est l'échec des doctrines profilant un changement de société pour un avenir proche. Elles butent contre la crise, contre la réalité économique et sociale, contre l'absence de mobilisation consciente.

La plus sage de ces projections, ne dépassant pas le cadre des rapports sociaux établis est aussi celle qui paye le plus lourd tribu : enlisée dans une politique contractuelle déconnectée du rapport de forces, craignant le recours à l'action revendicative, elle ne peut,

---

25. Déclaration commune publiée par *Le Peuple* n° 1069 du 15 au 30 septembre 1979.

emportée dans son élan, qu'avaliser des reculs sociaux. FO est aussi l'organisation qui, victime de son excès de prudence apprend et apporte le moins au mouvement syndical dans cette période, paralysée qu'elle est par le refus de l'action et de l'unité. Ce n'est qu'au prix d'un long cheminement et d'âpres batailles internes qu'elle tentera, bien plus tard, de retrouver le chemin de l'action revendicative.

Ce que l'histoire tranche est sans rémission : les espoirs des militants de la CGT comme de la CFDT se sont écroulés à la charnière des années 1977-1978. Ce sont pourtant ces espoirs-là, plus ou moins partagés, qui ont créé l'illusion d'une communauté d'approche idéologique en gestation entraînant elle-même l'action revendicative unie. Le bilan de ses acquis est incontestable, même si on y inclut un certain nombre d'accords signés par FO en compagnie de la CFTC et de la CGC. C'est qu'il s'était instauré alors une sorte de partage de tâches bien involontaire : la CGT et la CFDT impulsaient les luttes revendicatives tandis que FO consignait dans des textes le résultat du rapport des forces[26].

L'échange a été fécond dans l'aspiration, même avortée, au changement de société. Mais il a fallu que s'apaisent les passions pour qu'il porte ses fruits.

Quelles que soient les différentes conceptions du devenir de la société, les trois organisations se prononcent pour une organisation (généralement la planification mais ce n'est pas ici ce qui importe) opposant à la finalité du profit celle de la réponse aux besoins sociaux. Des influences réciproques ont permis des évolutions de la CGT et de la CFDT concernant la place du syndicalisme dans la société, la responsabilité des différents acteurs, travailleurs compris, dans la gestion économique, le rôle de la démocratie et les investissements qu'elle exige.

L'échange a été fécond sur le plan des conceptions de l'action : de son propre aveu, nous l'avons signalé, la CFDT s'est aguerrie au contact de la CGT. L'action commune lui a enseigné, comme elle le constate en 1974, que la démagogie n'est pas la voie la plus sûre de l'efficacité. La CGT de son côté s'est trouvée conduite à réfléchir aux méthodes

---

26. Nicole Notat évoque au 43e Congrès de la CFDT en 1995, une conversation récente dans les couloirs de l'UNEDIC avec André Bergeron qui lui confie : « *Ah c'était quand même bien les années 70, c'était bien quand vous flirtiez avec la CGT. Vous faisiez monter la pression et nous, on ramassait la mise* ».

d'élaboration des revendications, à la responsabilité des salariés dans les décisions d'action, à la validité de la religion du *tous ensemble* uniformisant.

Une unité d'action de plus de dix ans, même conflictuelle, ne pouvait que laisser des traces profondes dont il n'est pas possible de percevoir l'ampleur exacte. Fille de l'unité politique et de croisements idéologiques, elle devait s'écrouler, entraînée dans la même déroute. Pour la CGT comme pour la CFDT il s'agissait en quelque sorte d'abandonner le terrain politique pour se consacrer à l'action syndicale quotidienne.

L'une le fera en essayant d'associer revendications et solutions contre la crise, l'autre cherchera à les y adapter. L'ampleur de ces révisions, la crainte de tomber à nouveau dans les illusions de l'unité de sommet, devaient conduire à un long divorce que payent encore les organisations syndicales et les salariés eux-mêmes.